

TERRE-NEUVE

SITUATION ÉCONOMIQUE ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Un des documents de travail préparés par
le ministère de l'Expansion économique régionale
comme contribution aux consultations fédérales-provinciales
relativement à une politique de développement régional au Canada

HT
395
.C32
N514

Avril 1973

HC
117
N5
C321

TERRE-NEUVE

SITUATION ÉCONOMIQUE ET POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

SITUATION ÉCONOMIQUE 1

 Historique 1

 Évaluation récente 1

 Indicateurs économiques 1

 Projections 1

 Contraintes 1

POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT 1

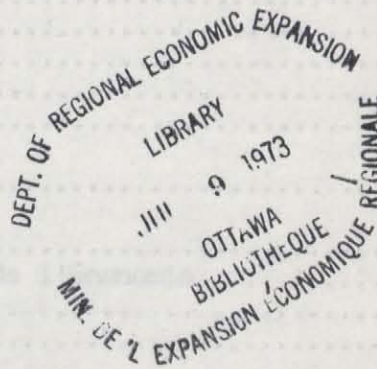
 Introduction 1

 Possibilités de consolidation de 1

 Perspectives provinciales 1

 Perspectives régionales 1

EXTRAITS DU RAPPORT MINISTÉRIEL 1



Un des documents de travail préparés par
le ministère de l'Expansion économique régionale
comme contribution aux consultations fédérales-provinciales
relativement à une politique de développement régional au Canada

Avril 1973

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
SITUATION ÉCONOMIQUE	3
Historique	3
Évolution récente	4
Indicateurs économiques	9
Projections	19
Contraintes	23
POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT	27
Introduction	27
Possibilités de consolidation de l'économie	28
Perspectives sectorielles	30
Perspectives régionales	40
EXTRAITS DU RAPPORT MINISTÉRIEL	47

INTRODUCTION

Le ministère de l'Expansion économique régionale a été établi en 1969, dans le but de raffermir et de concentrer les efforts du gouvernement fédéral pour réduire les disparités régionales et favoriser le développement régional. Le ministère poursuit le travail entrepris par l'administration du rétablissement agricole des Prairies et se voit confier la responsabilité des accords conclus, en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) et du Fonds de développement économique rural (FODER). Le programme de l'Agence de développement régional, conçu dans le but de stimuler la décentralisation des activités industrielles, sert de départ pour l'implantation par le ministère d'un programme semblable et beaucoup plus diversifié, en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional. Le ministère s'acquitte des engagements pris par l'Office d'expansion économique de la région atlantique et lance un nouveau programme d'assistance à l'établissement d'infrastructures, en vertu des dispositions sur les "zones spéciales" énoncées dans la Loi concernant le ministère de l'Expansion économique régionale.

En 1972, le ministère entreprend une révision de sa politique pour évaluer le progrès réalisé et surtout pour formuler les principes de base qui lui permettront de faire face au défi du développement régional au milieu des années 1970. Ce rapport fait partie des études préparées à la suite de cette révision. Un rapport distinct a été préparé pour chacune des provinces (sauf l'Île-du-Prince-Édouard), la région de l'Atlantique, la région de l'Ouest et une région désignée, aux fins de cette analyse, sous le nom de région du Nord-Ouest. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, le plan d'aménagement actuellement en vigueur prévoit un cadre et des organes administratifs, en vue d'une élaboration conjointe des priorités et d'un lancement conjoint des projets. Un rapport fédéral distinct serait donc assez mal venu. Chaque rapport résume la situation économique et sociale, en plus d'analyser les domaines où le développement économique pourrait marcher de pair avec le développement social. L'ensemble de ces rapports doit former un document de travail pour faciliter la consultation avec chacun des gouvernements provinciaux, dans l'espoir d'en arriver à des façons nouvelles et plus efficaces d'aborder le développement économique régional.

Les problèmes posés par le développement économique régional sont complexes et varient suivant les périodes et les régions du Canada. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver une solution simple ou unique à ces problèmes. On s'accorde à dire qu'il faut trouver des techniques plus souples. On espère que les échanges avec les gouvernements provinciaux aboutiront à une intervention fédérale-provinciale, accrue et de plus en plus efficace, pour surmonter les disparités régionales et stimuler le développement économique et social dans les régions du Canada où la croissance est lente.

Il faut lire ce rapport dans le contexte des remarques et des recommandations présentées le 10 avril 1973 au Comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes par l'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale.

On a inclus à la fin de chaque rapport des passages pertinents de cette déclaration pour souligner la façon dont il envisage le développement régional.

SITUATION ÉCONOMIQUE

HISTORIQUE

Depuis le début du 16^e siècle jusqu'aux premières années du 20^e, l'économie de Terre-Neuve reposait presque exclusivement sur la pêche de la morue. A ses débuts, l'histoire de l'île est marquée par les flottes qui la visitent pour exploiter ses ressources en poisson. Les Portugais et les Français sont les premiers à entreprendre des opérations de pêche au large de l'île au 16^e siècle et sont suivis par les Anglais une cinquantaine d'années plus tard. Dès le 18^e siècle, des activités de pêche autochtones s'ajoutent aux flottes de passage. La population de l'île atteint 50,000 habitants, au cours des années 1820, et se répartit le long de la côte à cause du genre de pêche pratiquée et du terrain accidenté de l'île. C'est la mer qui sert de voie de communication.

La morue d'eau salée - une denrée de volume considérable, mais d'une valeur marchande restreinte - n'engendre pas de revenus élevés pour les pêcheurs. Ce sont les marchands qui voient s'accumuler leurs profits, grâce à la possibilité qu'ils ont de traiter tout le poisson et toutes les fournitures nécessaires au petit pêcheur qui, lui, ne peut pas tirer grand chose de son faible volume d'un produit de peu de valeur. C'est ainsi que se développe au bout de quelque temps un régime inéquitable de répartition du revenu et que les pêcheurs dépendent de plus en plus des marchands de la région.

Les demandes répétées des résidents, en vue d'obtenir un gouvernement civil autochtone, aboutissent à la création d'un régime parlementaire en 1832. Pendant la période subséquente, jusqu'au début du 20^e siècle, on assiste à une diversification, à la fois économique et démographique, à Terre-Neuve. La population de la colonie se chiffrait à quelque 220,000 habitants vers 1901. Vers le début du siècle, le parachèvement d'un chemin de fer à voie étroite entre Port-aux-Basques et Saint-Jean permet d'aménager l'intérieur du pays.

Au cours des années suivantes, l'économie de la colonie s'est développée de manière à comprendre l'exploitation des ressources minérales et forestières. La pêche, qui représentait presque 84 p. 100 de la valeur brute de la production dans les principaux secteurs industriels au début

du siècle, n'en représente plus que 44 p. 100 au moment de l'entrée dans la Confédération, en 1949. Pendant la même période, les activités forestières et minières voient leur pourcentage de la valeur brute des biens produits se multiplier par quatre et atteindre environ 56 p. 100 du produit provincial. En 1951, 361,416 personnes vivent dans la province.

La population de Terre-Neuve aborde avec de grands espoirs la période qui suit l'entrée dans la Confédération. On vise un taux élevé d'expansion économique en espérant qu'elle entraînera un relèvement sensible du niveau de vie moyen tout en conservant intactes les valeurs sociales et culturelles du style de vie traditionnel.

Ces espoirs se concrétisent au moins partiellement. L'économie de Terre-Neuve a connu une croissance rapide depuis 1949. Le produit provincial brut (PPB) passe de \$202 millions en 1949 à \$1,347 millions en 1971, soit une augmentation annuelle moyenne de 9.0 p. 100 pour ces 22 années. Pendant ce temps, l'économie se diversifie considérablement, grâce au développement important du secteur gouvernemental, une expansion marquée de la construction, des exploitations minières importantes au Labrador et dans la péninsule de la Baie Verte, des changements structurels dans l'industrie de la pêche et la croissance rapide du secteur des services. En même temps, l'urbanisation croissante a transformé le mode de vie d'un bon nombre de Terre-neuviens.

ÉVOLUTION RÉCENTE

Le tableau 1 présente une synthèse du développement économique à Terre-Neuve entre 1961 et 1971. Dans les parties suivantes de ce rapport, on analysera en détail cette décennie.

Pendant les années 1960, Terre-Neuve connaît une croissance économique assez forte pour réduire un certain nombre d'écart entre cette province et le reste du Canada. On assiste à un essor de presque tous les secteurs de production. La somme de la valeur nette ajoutée augmente de 140 p. 100 entre 1961 et 1970. Le PPB passe de \$515.0 millions à \$1,347 millions entre 1961 et 1971, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 10.1 p. 100. En même temps, une série de changements structurels se produisent dans l'économie de la province, ce qui a pour effet de diminuer l'importance relative de la pêche et de la forêt pour l'île et de développer le rôle des services, de l'activité minière et de la construction.

Même si Terre-Neuve s'urbanise à un rythme semblable à celui de l'ensemble du Canada pendant cette décennie, son niveau d'urbanisation en 1971 est encore inférieur au niveau national. La province connaît une émigration importante qui s'établit en moyenne à 4,200 personnes par année pendant toute la décennie et annule les effets d'un accroissement naturel très fort. En conséquence, le taux d'accroissement de la population pendant les années 1960 se situe en deçà de la moyenne nationale. Cette émigration semble aussi ramener le taux de chômage de la province, pendant

TABLEAU 1

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CHOISIS: TAUX DÉCENNAL DE CHANGEMENT PAR PROVINCE OU PAR RÉGION, 1961-1971

	<i>Population</i>	<i>Population active</i>	<i>Emploi</i>	<i>Recensement - Valeur ajoutée dans le secteur manufacturier^a</i>	<i>Valeur des expéditions manufactu- rières^b</i>	<i>Revenu personnel par habitant</i>	<i>Investisse- ments par habitant</i>	<i>PNB/ PRB/ PPB/ %</i>
	%	%	%	%	%	%	%	%
Canada	18.3	32.4	33.4	93.5	101.3	106.2	94.0	134.8
Région de l'Atlantique	8.4	18.4	21.9	117.6	91.0	114.7	149.0	131.2
<u>Terre-Neuve</u>	<u>14.2</u>	<u>n.d.</u>	<u>n.d.</u>	<u>179.2</u>	<u>97.5</u>	<u>130.1</u>	<u>149.8</u>	<u>161.6</u>
Nouvelle-Écosse	7.2	n.d.	n.d.	97.3	97.2	103.3	132.4	117.5
Nouveau-Brunswick	6.2	n.d.	n.d.	95.7	82.2	120.0	132.5	130.6
Île-du-Prince-Édouard	6.7	n.d.	n.d.	97.2	101.9	125.3	60.4	137.2
Québec	14.6	31.5	33.0	79.4	86.1	103.4	66.4	125.5
Ontario	23.5	35.3	35.7	96.1	114.6	103.0	101.1	151.0
Région des Prairies	11.5	21.4	121.6	100.6	81.9	114.6	69.1	n.d.
Colombie-Britannique	34.1	58.4	60.7	92.0	101.3	96.0	120.5	164.1

a 1961-1970

b 1961-1969

n.d. non disponible

Sources: Compilé à partir de sources diverses de Statistique Canada, sauf le chiffre pour le PPB du Nouveau-Brunswick qui exprime les estimations du gouvernement de cette province.

la fin de la décennie, à un niveau qui se rapproche un peu plus du niveau national qu'au début de la décennie.

En 1971, Terre-Neuve dépend encore très fortement de ses ressources naturelles. Ce phénomène est appelé à demeurer, semble-t-il, pendant de longues années.

Population

En 1971, l'anglais est la langue maternelle de presque 99 p. 100 des habitants de Terre-Neuve, ce qui reflète l'origine britannique ou irlandaise de presque toute la population. Entre 1961 et 1971, la population de la province augmente d'environ 65,000, passant de 457,853 à 523,104 habitants. Cependant, le taux d'accroissement de la population se situe à 1.3 p. 100 par année, ce qui est inférieur au taux d'accroissement de 1.7 p. 100 enregistré pour l'ensemble du Canada. Dans l'ensemble de la population du pays, celle de la province subit une baisse légère, passant de 2.5 p. 100 en 1961 à 2.4 p. 100 dix ans plus tard. Le taux d'accroissement de la population se maintient de façon à peu près constante pendant toute la période, mais accuse une baisse marquée en 1970. La région métropolitaine de Saint-Jean, dont la population augmente de quelque 41,000 personnes, participe pour près des deux tiers de l'accroissement de la population dans la province. Ce chiffre souligne l'importance de l'émigration vers des villes, qui se produit dans la province.

Le tableau 2 montre la répartition selon l'âge de la population de Terre-Neuve et du Canada, en 1961 et 1971, en fonction de certains groupes d'âge. Si on accepte que la population active au point de vue économique se retrouve dans le groupe de 15-64 ans et que la population plus jeune et plus âgée dépend de celle-ci, le taux de dépendance à Terre-Neuve se situe sensiblement au-dessus du taux national en 1961 et 1971. Par ailleurs, l'écart entre le taux provincial et le taux national se réduit légèrement pendant cette période. Malgré une légère augmentation du nombre de personnes âgées dans la province entre 1961 et 1971, l'importance relative du groupe de 0-14 ans diminue, tout en demeurant beaucoup plus important que le chiffre correspondant pour l'ensemble du Canada au début des années 1970.

Le taux d'accroissement naturel de la population de Terre-Neuve baisse de 26.2 par mille en 1961 à 17.8 par mille en 1971. Le taux annuel moyen de croissance pendant la décennie est d'environ 22.5 mille. De 1961 à 1971 la natalité de Terre-Neuve subit une forte baisse, à savoir de 33.2 à 23.7 par mille. Les chiffres nationaux correspondants sont de 26.3 et 17.3. Bien qu'en valeur absolue, la natalité de Terre-Neuve soit plus élevée, elle baisse à l'instar de la natalité nationale pendant la décennie. Par contraste, depuis une décennie, la mortalité de la province est inférieure à la moyenne nationale et baisse plus rapidement. La mortalité de Terre-Neuve est de 6.8 par mille en 1961, et de 5.9 par mille en 1971. Les taux nationaux comparables sont de 7.7 et 7.3. La baisse de la mortalité de Terre-Neuve traduit la proportion croissante de jeunes dans la population et la plus grande accessibilité des services médicaux. La combinaison

TABLEAU 2

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE

TERRE-NEUVE ET CANADA, 1961 ET 1971

<i>Années</i>	<u>Classement par âge</u>			<i>Coefficient de dépendance (0-14 et 65 et plus/15-64)</i>
	<i>0-14</i>	<i>65 et plus</i>	<i>15-64</i>	
	<i>%</i>	<i>%</i>	<i>%</i>	
1961 Terre-Neuve	41.8	5.9	52.3	0.91
1961 Canada	34.0	7.6	58.4	0.71
1971 Terre-Neuve	37.3	6.1	56.6	0.77
1971 Canada	29.6	8.1	62.3	0.60

Source: Statistique du recensement du Canada.

d'une natalité relativement élevée et d'une mortalité inférieure à la moyenne fait que le taux de croissance naturelle de la population est plus élevé à Terre-Neuve qu'au Canada en général.

Migration

Depuis le milieu de la décennie 1950, l'émigration l'emporte constamment sur l'immigration, à Terre-Neuve. L'économie provinciale, fondée essentiellement sur les ressources naturelles, est incapable d'absorber l'afflux de jeunes dans la population active qui résulte du taux élevé d'accroissement naturel de la population. Les jeunes gens sont forcés de chercher de l'emploi ailleurs, ce qui abaisse le taux de croissance démographique de la province au-dessous de ce qu'il serait autrement. Il y a eu émigration nette de 46,000 personnes environ de 1961 à 1971; le taux annuel moyen d'émigration est de 8.5 par mille. La Saskatchewan est la seule autre province qui présente un taux d'émigration plus élevé pendant la même période. L'émigration nette a atteint son point culminant entre 1964 et 1966, tandis que le taux moyen atteignait 12.3 par mille. Par la suite, l'émigration nette s'est ralentie jusqu'à 1970, alors qu'elle passait brusquement à 13.9 par mille. Compte tenu des facteurs précédents, on sera peut-être surpris d'apprendre que les estimations préliminaires indiquent que l'immigration nette dans la province a dépassé l'émigration, en 1972. La dernière fois qu'un tel phénomène s'est produit remonte à 1954.

TABLEAU 3

STATISTIQUE ÉCONOMIQUE CHOISIE DES GRANDES VILLES DE TERRE-NEUVE

1960-1961 - 1970-1971

	<i>Population</i>		<i>Total des revenus imposables</i>		<i>Valeur des ventes au détail</i>		<i>Valeur des expéditions de produits fabriqués</i>	
	<i>1961</i>	<i>1971</i>	<i>1960</i>	<i>1970</i>	<i>1961</i>	<i>1966</i>	<i>1960</i>	<i>1970</i>
			(en millions de \$)		(en millions de \$)		(en millions de \$)	
Saint-Jean	90,838	131,814	75.4	221.2	116.9	221.5	31.6	57.1
Corner Brook	25,185	26,309	18.7	50.3	28.0	50.6	n.d.	54.7 ^a
Total	116,023	158,123	94.1	271.5	144.9	272.1	n.d.	111.8
Total de la province	457,853	522,104	202.5	675.2	276.8	533.3	129.3	263.3
Grandes villes, en % de la province	25.3	30.3	46.5	40.2	57.3	51.0	n.d.	42.5

^a La statistique se rapporte à la division de recensement n° 5, mais n'exagère le chiffre de Corner Brook que de 2 p. 100 environ.

n.d. non disponible

Sources: Statistique Canada, Recensement du Canada (population) et Recensement du Canada (commerce de détail);
Financial Post, Survey of Markets (tableau des marchés), éditions de 1963 et 1972.

Urbanisation

Terre-Neuve subit le même processus d'urbanisation que les autres provinces du Canada. En 1961, la population est urbaine à 50.7 p. 100, rurale à 49.3 p. 100. Pour 1971, elle est urbaine à 57.2 p. 100, rurale à 42.8 p. 100. Par comparaison, en 1961 la population canadienne est urbaine à 69.6 p. 100, rurale à 30.4 p. 100; en 1971, elle est urbaine à 76.1 p. 100 et rurale à 23.9 p. 100. Ainsi, l'urbanisation est beaucoup moins importante à Terre-Neuve que dans l'ensemble du Canada, mais s'ac-complit à peu près au même rythme.

En 1971, les deux plus grandes villes de Terre-Neuve, Saint-Jean et Corner Brook, comptent respectivement 131,814 et 26,309 habitants. Ensemble, elles englobent 30.2 p. 100 de la population de la province. Saint-Jean est la plus dynamique des deux villes, quant à la croissance démographique par rapport à la décennie précédente, puisque l'augmentation de sa population constitue 62.8 p. 100 de la croissance démographique de la province pendant cette période. Les deux villes réunies participent pour plus de 50 p. 100 des ventes au détail de la province, tant en 1961 qu'en 1971. D'autre part, elles apportent 46.5 p. 100 du revenu imposable en 1960, 40.2 p. 100 en 1970 (voir le tableau 3). Terre-Neuve, en 1971, renferme sept autres villes dont la population dépasse 5,000 habitants: Stephenville (7,770); Gander (7,748); Grand Falls (7,677); Mount Pearl (7,211); Windsor (6,644); Channel-Port-aux-Basques (5,942) et Wabana (5,421).

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Produit provincial brut (PPB)

Le tableau 4 présente le produit provincial brut de la province (PPB). Il renferme les indicateurs choisis qui, pris ensemble, permettent d'évaluer la croissance pour une période donnée et par comparaison avec l'ensemble du Canada. Il faut remarquer qu'on n'a pas tenu compte de l'inflation, c'est-à-dire que les valeurs sont exprimées en dollars courants et, dans la mesure où l'inflation constitue un facteur de l'économie, elles traduisent des hausses de prix plutôt que des variations de la productivité. Par exemple, le taux d'inflation du Canada en 1972 a atteint 4.5 p. 100, pourcentage relativement élevé. Le produit provincial brut monte de \$515 millions en 1961 à \$1,347 millions en 1971; le produit provincial par habitant, passe de \$1,124.70 à \$2,575.50. Pendant la décennie, la plupart des secteurs de l'économie terre-neuvienne augmentent leur production; ce sont les mines, le bâtiment et les industries de service qui réalisent les gains les plus considérables. La croissance du produit provincial brut reste relativement constante pendant la décennie; elle est en moyenne de 10.1 p. 100 (moyenne annuelle composée).

La part de Terre-Neuve du produit national brut monte de 1.3 à 1.5 p. 100. D'autre part, le produit provincial brut par habitant, en pourcentage du produit national brut par personne, passe de 51.7 p. 100 en 1961 à 59.7 p. 100 en 1971.

TABLEAU 4

PRODUIT PROVINCIAL BRUT DE TERRE-NEUVE

INDICATEURS CHOISIS, 1961-1971

<i>Années</i>	<i>PPB</i> \$M ^a	<i>Variation</i> <i>annuelle</i> <i>du PPB</i> %	<i>PPB en</i> <i>% du</i> <i>Canada</i> %	<i>PPB par</i> <i>habitant</i> %	<i>PPB par</i> <i>personne</i> <i>en % du</i> <i>Canada</i> %	<i>Variation</i> <i>annuelle du</i> <i>PPB par</i> <i>habitant</i> %
1961	515	n.d.	1.3	1,124.7	51.7	n.d.
1962	547	6.21	1.3	1,168.8	50.6	3.9
1963	596	8.96	1.3	1,252.1	51.6	7.1
1964	664	11.41	1.3	1,374.7	52.7	9.8
1965	746	12.35	1.3	1,528.7	54.2	11.2
1966	822	10.19	1.3	1,666.0	53.9	9.0
1967	899	9.37	1.4	1,801.6	55.3	8.1
1968	1,003	11.57	1.4	1,982.2	56.5	10.0
1969	1,108	10.47	1.4	2,155.6	56.8	8.7
1970	1,236	11.55	1.5	2,390.7	59.6	10.9
1971	1,347	8.98	1.5	2,575.5	59.7	7.7

^a Dans le présent rapport, les dollars sont toujours indiqués au cours actuel.

n.d. non disponible

Source: C'est le Conseil économique des provinces atlantiques qui a calculé le produit provincial brut (PPB).

Revenu personnel

Le revenu personnel des Terre-neuviens augmente de \$440 millions en 1961 à \$1,154 millions en 1971, soit au taux moyen annuel composé de 10.1 p. 100. Le taux correspondant pour le Canada est de 9.2 p. 100. Le taux de croissance terre-neuvien, supérieur au taux moyen, s'exprime en fortes augmentations du revenu personnel par habitant pendant la décennie. En 1961, le revenu personnel par habitant de la province représente 58.2 p. 100 du revenu personnel par habitant du Canada; en 1971, il atteint 64.9 p. 100, soit \$2,211. La part du revenu personnel des Terre-neuviens, constituée par les paiements de transfert fédéraux, monte de 16.4 p. 100 en 1961 à 23.7 p. 100 en 1971. Par contre, la part de cet élément dans le revenu personnel national augmente de 9 à 11.3 p. 100. Les paiements de transfert fédéraux par Terre-neuvien, exprimés en pourcentage de ces paiements par Canadien, montent de 105.8 p. 100 à 135.5 p. 100 de 1961 à 1971. Comme on pouvait s'y attendre, le revenu gagné par habitant de Terre-Neuve, pendant la décennie entière, reste très inférieur au revenu national moyen. En 1961 il atteint 55.9 p. 100 du revenu national moyen; en 1971 l'écart n'est réduit que de peu, le revenu moyen de Terre-Neuve s'établissant à 58.6 p. 100 du revenu national moyen (voir le tableau 5).

Investissements

Les investissements, de 1961 à 1971, constituent un total encourageant (voir tableau 6). Le niveau d'activité s'élève constamment sauf en 1961 et 1964. En 1971, il atteint \$739.9 millions, soit 3.1 p. 100 du total des investissements faits au Canada. Par comparaison, en 1961, la proportion terre-neuvienne du total des placements au Canada n'atteint que 2 p. 100. Pendant la décennie 1961-1971, le taux moyen d'augmentation des placements dans la province dépasse de beaucoup le taux national. Les investissements par habitant dépassent la moyenne nationale en 1962, 1968, 1970 et 1971.

Par rapport au Canada, une plus forte proportion des investissements à Terre-Neuve est affectée aux industries primaires, au bâtiment et au secteur des services publics, au cours de la décennie 1961-1971. Par contre, les investissements dans les autres industries, la fabrication par exemple, restent relativement faibles dans la province. De 1961 à 1971, les investissements dans l'industrie manufacturière atteignent moins de 10 p. 100 du total des placements à Terre-Neuve, alors que pour l'ensemble du Canada ils montent à 18 p. 100. La répartition des investissements par secteur, au tableau 6, donne une juste idée de la mesure dans laquelle l'économie terre-neuvienne dépend de l'exploitation des ressources naturelles.

Production

Les tableaux 7 et 8 déclarent la valeur de la production de chaque grande industrie ou groupe d'industries de Terre-Neuve, en 1961 et 1970, et permettent de comparer les structures industrielles de la province à

TABLEAU 5

REVENU PERSONNEL À TERRE-NEUVE

INDICATEURS CHOISIS, 1961-1971

Années	Revenu personnel \$M	Paiements de transfert en % du revenu personnel		Revenu personnel par habitant		Revenu gagné par habitant à T.-N. en % du revenu au Canada	Paiements de transfert par habitant à T.-N. en % des paiements au Canada
		T.-N.	Canada	\$	T.-N. en % du revenu au Canada		
1961	440	16.4	9.0	961	58.2	55.9	105.8
1962	462	16.7	8.9	987	55.9	53.4	105.0
1963	493	16.2	8.6	1,036	56.3	54.1	106.8
1964	531	15.6	8.5	1,099	56.9	54.9	104.4
1965	604	18.2	8.3	1,238	59.2	55.4	129.4
1966	680	19.0	8.1	1,379	59.9	55.4	139.7
1967	755	21.5	9.2	1,513	61.0	55.1	141.8
1968	837	21.9	9.8	1,654	61.5	55.7	136.8
1969	924	21.0	10.0	1,798	61.1	56.1	128.4
1970	1,032	21.5	10.6	1,996	63.9	58.9	130.3
1971	1,154	23.7	11.3	2,211	64.9	58.6	135.5

Source: Statistique Canada, *National Income and Expenditure Accounts: Historical Revision, 1926-1971.*

TABLEAU 6

INVESTISSEMENTS À TERRE-NEUVE - INDICATEURS CHOISIS, 1961-1971

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR

Années	Total des investissements ^a		Total des investissements par habitant, en % des investissements au Canada	Total en %	Industries primaires et bâtiment		Logements, services institutionnels et ministères		Services publics		Commerce, services financiers et commerciaux		Fabrication	
	\$M	% au Canada			T.-N.	Canada	T.-N.	Canada	T.-N.	Canada	T.-N.	Canada	T.-N.	Canada
1961	229.4	2.0	81.8	100.0	31.7	15.4	38.5	38.2	13.2	21.6	5.0	9.0	11.6	15.8
1962	304.7	2.6	101.9	100.0	47.0	15.5	29.4	39.2	10.6	19.7	3.6	8.6	9.3	17.0
1963	288.9	2.3	90.1	100.0	37.7	16.2	40.0	38.3	11.1	20.0	4.4	8.6	6.7	16.9
1964	299.9	2.1	82.2	100.0	36.1	16.6	42.8	36.5	9.0	19.8	5.2	8.5	6.9	18.7
1965	315.5	1.9	75.6	100.0	26.7	16.3	44.8	35.5	14.8	19.6	7.1	8.9	6.6	19.7
1966	437.5	2.2	91.3	100.0	28.6	16.5	35.9	33.9	17.7	19.9	8.0	9.1	9.8	20.6
1967	469.6	2.3	95.7	100.0	28.1	16.7	33.6	35.0	20.3	20.8	5.4	9.0	12.6	18.4
1968	512.1	2.5	102.3	100.0	19.6	16.3	34.2	37.3	29.9	21.0	4.4	8.7	11.9	16.8
1969	514.3	2.3	95.0	100.0	17.2	15.8	30.2	37.1	43.0	19.9	4.8	8.3	6.8	17.6
1970	642.4	2.7	112.8	100.0	18.8	15.6	24.9	35.1	43.4	20.7	4.1	8.8	8.8	19.8
1971 ^b	793.9	3.1	127.8	100.0	24.9	16.5	31.5	37.8	26.8	20.4	3.1	8.2	13.7	17.1

^a Total des investissements = total du capital neuf et des dépenses de réparation des bâtiments et de l'outillage.

^b Statistique préliminaire (chiffres réels).

Source: Ministère du Commerce et de l'Industrie du Canada, et Statistique Canada, Investissements privés et publics au Canada: perspectives et estimations d'ordre régional. Numéros divers. Numéro du catalogue: SC 61-205F.

celles du Canada. Le tableau 7 montre en pourcentage la répartition de la valeur ajoutée, par industrie. Le tableau 8 indique la valeur nette, en dollars, de la production de la province, par industrie, et compare les augmentations en pourcentage de Terre-Neuve pendant la décennie 1960 à celles du Canada.

La valeur nette de la production de Terre-Neuve augmente de 140 p. 100 pendant la décennie de 1961 à 1970, soit de \$515 millions à \$1,236 millions. Par comparaison, la valeur nette de la production du Canada augmente de 115.5 p. 100. Tous les secteurs de l'économie terre-neuvienne se développent, du moins en termes de dollars courants. Ce sont les mines, l'électricité et le bâtiment qui enregistrent les plus fortes hausses en pourcentage, chacun de ces secteurs augmentant de plus de 200 p. 100. D'autre part, les services (estimés à \$551.7 millions en 1970), le bâtiment (\$236.1 millions) et les mines (\$226.5 millions) constituent les industries les plus importantes de Terre-Neuve, à la fin de la décennie 1960.

Le tableau 7 indique que la structure de l'économie terre-neuvienne s'est quelque peu transformée pendant la décennie 1961-1970. Si la fabrication, l'industrie forestière et les services subissent un déclin relatif, les mines, le bâtiment et en général le secteur de la fabrication réalisent des gains relatifs. Relativement, la pêche et l'énergie électrique changent très peu. Enfin, il est à remarquer que si pendant la décennie 1960 le secteur des services perd de son importance relative à Terre-Neuve, c'est l'inverse qui se produit pour l'ensemble du Canada.

Population active et emploi

De 1965 à 1972, la population active de Terre-Neuve passe de 133,000 à 165,000 travailleurs (voir tableau 9) au taux annuel moyen composé de 3.1 p. 100, soit un taux légèrement inférieur au taux national de 3.2 p. 100. Il faut remarquer que la population active de la province a augmenté de 10,000 travailleurs, soit de 6.8 p. 100, de 1970 à 1971 seulement. Si le chiffre absolu égale 31.3 p. 100 de l'augmentation globale de la population active de la province pendant la période que nous étudions, l'augmentation en pourcentage dépasse de plus du double l'augmentation nationale (3.1 p. 100).

L'emploi à Terre-Neuve a augmenté de façon soutenue, pour passer de 119,000 travailleurs en 1965 à 145,000 en 1972, soit une augmentation globale de 26,000 travailleurs ou une moyenne de 3,700 par année. Le taux annuel composé de cette augmentation est de 2.9 p. 100, comparé au taux national de 3 p. 100.

TABLEAU 7

CHANGEMENTS DE STRUCTURE

TERRE-NEUVE ET CANADA, 1961-1970

Valeur nette de la production

<i>Industries^a</i>	<i>Terre-Neuve</i>			<i>Canada</i>		
	1961 %	1970 %	Changement de pondé- ration de l'industrie 1961-1970	1961 %	1970 %	Changement de pondé- ration de l'industrie 1961-1970
Bâtiment	14.7	19.1	+4.4	7.0	7.2	+0.2
Fabrication	13.5	10.0	-3.5	26.3	23.5	-2.8
Mines	10.5	18.3 ^b	+7.8	4.4	4.5	+0.1
Industrie forestière	3.9	1.8	-2.1	1.7	0.8	-0.9
Pêcheries	2.9	2.9	n.d.	0.3	0.2	-0.1
Énergie électrique	2.1	3.2	+1.1	2.1	2.0	-0.1
Fourrures	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Agriculture	n.d.	n.d.	n.d.	4.5	3.3	-1.2
Total de la production de biens	47.6	55.4	+7.8	46.3	41.6	-4.7
Services ^c	52.4	44.6	-7.8	53.7	58.4	+4.7
PPB	100.0	100.0	n.d.	100.0	100.0	n.d.

n.d. non disponible

^a Par ordre de valeur nette de la production ou de valeur ajoutée à Terre-Neuve en 1961.

^b Calculé d'après une donnée préliminaire.

^c Chiffres obtenus en soustrayant du produit provincial brut la valeur ajoutée par les industries du secteur de la production de biens. Ils englobent les commissions gagnées par les industries de services, plus les impôts indirects, moins les subventions, moins les revenus versés aux non résidents, plus les revenus perçus à l'extérieur par les résidents de la province; ces chiffres peuvent grossir ou amoindrir la valeur nette réelle de la production de services.

Source: Calculs faits d'après Statistique Canada, Relevé de la production 1970, numéro de catalogue 61-202F, et tableau 4 ci-dessus.

TABLEAU 8

CROISSANCE DE LA PRODUCTION À TERRE-NEUVE

PAR INDUSTRIE, 1961-1970

Valeur nette de la production

<i>Industries^a</i>	<i>Terre-Neuve</i>			<i>Canada</i>
	<i>1961</i> \$'000	<i>1970</i> \$'000	<i>% d'augmentation</i>	<i>% d'augmentation</i>
Mines	54.0	226.5 ^c	319.4	124.7
Énergie électrique	10.7	39.1	265.4	102.9
Bâtiment	75.9	236.1	211.1	119.8
Fourrures	0.05	0.13	160.0	12.8
Pêcheries	14.9	36.1	142.3	84.3
Fabrication	69.3	123.6	78.4	92.1
Industrie forestière	20.3	22.7	11.8	2.5
Agriculture	<u>n.d.</u>	<u>n.d.</u>	<u>n.d.</u>	<u>60.6</u>
Total du secteur de la production de biens	245.1	684.3	179.2	93.5
Services	<u>269.9^b</u>	<u>551.7^b</u>	<u>104.4</u>	<u>134.5</u>
PPB	515.0	1,236.0	140.0	115.5

n.d. non disponible

^a Par ordre d'importance de l'augmentation en pourcentage à Terre-Neuve, pendant la décennie 1961-1970.

^b Voir le tableau 7.

^c Donnée préliminaire.

Source: Voir le tableau 7.

TABLEAU 9

EMPLOI À TERRE-NEUVE - INDICATEURS CHOISIS, 1965-1972

Années	Population active '000	Embauche '000	Chômage '000	Taux de chômage		Taux de participation de la main-d'oeuvre					
				T.-N.		Total		Hommes		Femmes	
				Canada	Canada	T.-N.	Canada	T.-N.	Canada	T.-N.	Canada
				%	%	%	%	%	%	%	%
1965	133	119	15 ^a	11.3	3.9	43.3	54.4	64.6	77.9	20.8	31.3
1966	139	127	11	7.9	3.6	44.3	55.1	64.8	77.8	22.2	32.8
1967	143	131	12	8.4	4.1	44.3	55.5	63.6	77.5	23.6	33.8
1968	144	130	14	9.7	4.8	43.6	55.5	62.1	77.0	24.2	34.4
1969	146	131	15	10.3	4.7	43.2	55.8	61.0	76.6	24.7	35.2
1970	148	133	16	10.8	5.9	42.9	55.8	61.4	76.4	24.3	35.5
1971	158	139	18	11.4	6.4	44.9	56.1	63.1	76.1	25.6	36.5
1972	165	145	20	12.1	6.3	45.7	56.5	64.1	76.2	26.6	37.1

^a Les inexactitudes qui apparaissent au tableau résultent des chiffres arrondis.

Source: Statistique Canada, La Main-d'oeuvre, numéro de catalogue 71-001F.

Alors qu'à Terre-Neuve, en 1972, la population active constituait 31.0 p. 100 de la population totale de la province, le chiffre comparable pour l'ensemble du Canada était de 40.7 p. 100. L'écart provient de la différence des structures des groupes d'âge des deux populations, et du taux d'activité très peu élevé à Terre-Neuve, qui n'atteignait que 45.7 p. 100, contre 56.5 p. 100 pour le Canada. En 1972, à Terre-Neuve, les taux d'activité de la population masculine et féminine, respectivement de 64.1 et 26.6 p. 100, ont été inférieurs à ceux de la région atlantique, et bien inférieurs à ceux du Canada, qui étaient de 76.2 et 37.1 p. 100.

Le taux très élevé de chômage à Terre-Neuve, entre 1965 et 1972, aurait pu expliquer, au moins en partie, le faible taux d'activité. En moyenne, le chômage a été légèrement supérieur à 10 p. 100 au cours de cette période, contre un peu moins de 5 p. 100 pour l'ensemble du Canada. Ces dernières années, cependant, la province a amélioré sa position par rapport au taux de chômage de l'ensemble du Canada. En 1972, le taux de chômage de Terre-Neuve a été de 12.1 p. 100, contre 6.3 p. 100 pour le Canada. Malgré l'importante émigration nette des années 1960, le taux de chômage à Terre-Neuve a été très supérieur à celui des autres provinces atlantiques. Le taux relativement élevé d'accroissement naturel de la population de la province a été la principale cause de l'accroissement de la population active.

Comme ailleurs dans la région atlantique, de 1961 à 1971, le niveau moyen des salaires à Terre-Neuve a été bien inférieur à la moyenne nationale. En 1970, par exemple, le salaire moyen du secteur de production de biens de Terre-Neuve n'atteignait que 89 p. 100 de celui du Canada. D'autre part, il était supérieur à celui des autres provinces atlantiques, qui n'a atteint que 84 p. 100 de la moyenne nationale.

Capacité de financement

Depuis longtemps Terre-Neuve, plus que toute autre province, a financé la plus grande partie de ses dépenses par des emprunts. Au cours de l'année financière 1965-1966, par exemple, la dette totale de la province, en pourcentage du revenu personnel, était le double de la moyenne canadienne et s'établissait à \$674 par habitant. La dette de la province s'est ensuite accrue rapidement pour atteindre \$1,955 par personne pour l'année financière 1971-1972. Le total du service de la dette, qui comprend le service des intérêts et du fonds d'amortissement, est passé d'à peu près 15 p. 100 des recettes courantes de l'année financière 1965-1966 à un total prévu de 22 p. 100 pour l'année financière 1972-1973. Au cours de cette dernière année financière, les impôts et les taxes ne participaient que pour 36 p. 100 des recettes brutes de Terre-Neuve, le reste provenant de subventions fédérales. Exprimées en dollars par habitant, ces subventions ont été 2.5 fois plus élevées que la moyenne nationale.

Le tableau 10 montre la capacité d'imposition pour les 10 provinces, pour l'année financière 1971-1972. On peut voir que, par habitant, la capacité d'imposition de Terre-Neuve est inférieure à celle de toute autre

province. En prenant comme base 100.0 pour la moyenne de toutes les provinces, la capacité d'imposition de Terre-Neuve n'est que de 53.9. Ceci reflète, dans une large mesure, l'assiette relativement étroite de l'impôt sur le revenu des particuliers et des entreprises de la province. Cependant, la situation à laquelle doit faire face le gouvernement provincial s'améliore, quoique lentement. Pour l'année financière 1963-1964, la capacité d'imposition de Terre-Neuve n'avait atteint que 53.6 p. 100 de la moyenne de toutes les provinces.

Le tableau 10 montre également que l'indice d'imposition de Terre-Neuve, pour l'année financière 1971-1972 n'a été surpassé que par ceux du Nouveau-Brunswick et du Québec. L'effort relatif de la province est passé entre 1963-1964 et 1971-1972 de 106.7 à 113.80 p. 100 de la moyenne de toutes les provinces.

PROJECTIONS

Quel sera l'avenir de Terre-Neuve si cette province continue dans la voie qu'elle a suivie au cours de la dernière décennie? Dans le présent chapitre, nous allons nous efforcer de commenter certaines des tendances actuelles de l'économie terre-neuvienne, et de prévoir l'avenir de ces tendances. On peut présumer que la plupart des forces économiques ne varieront pas beaucoup, que l'action combinée des politiques fédérales et provinciales existantes restera la même, à peu de choses près, et qu'aucun nouveau facteur important n'apparaîtra dans un proche avenir. Dans le présent chapitre, nous n'avons pas l'intention de décrire ce qui devrait, ou ce qui pourrait être fait; nous traiterons ces questions dans les chapitres suivants. Nous ne voulons ici qu'essayer de déterminer ce qui arriverait, si les tendances et les politiques actuelles restaient inchangées. Naturellement, dans les chapitres suivants, on abordera l'étude du développement en modifiant les tendances, afin d'éviter les effets néfastes qui pourraient se produire.

L'agriculture n'a jamais été très importante à Terre-Neuve, en raison du climat défavorable et du peu de superficie des terres cultivables, qui en restreignent considérablement le développement. En 1971, on n'a cultivé que 21,000 acres de terre. Une très grande partie de la demande en produits agricoles a été satisfaite par des importations en provenance du reste du Canada. Il est vraisemblable que cette situation ne changera pas à l'avenir. Au cours de la période 1951-1971, le nombre des emplois agricoles a diminué de 3,500 à environ 1,900. Il est cependant possible qu'à l'avenir le nombre de ces emplois reste stable.

Dans le secteur de la pêche, le nombre des emplois a atteint un maximum de près de 23,000 en 1964; il n'a fait que diminuer depuis. En 1970, il restait encore près de 18,000 pêcheurs dans la province, ce qui constitue 13 p. 100 du nombre total des emplois. Le nombre d'emplois dans la pêche côtière traditionnelle a récemment accusé une forte baisse. Cette diminution n'a été que partiellement compensée par l'augmentation du nombre des possibilités d'emploi dans la pêche hauturière et dans l'industrie du

TABLEAU 10

INDICATEURS DE LA CAPACITÉ DE FINANCEMENT, 1971-1972

(Méthode des indicateurs de taxes)

	<i>Recettes réelles par habitant^a</i>	<i>Rendement des recettes réelles par habitant aux taux moyens d'imposition provinciaux</i>	<i>Index du rendement des recettes réelles par habitant aux taux moyens d'imposition provinciaux</i>	<i>Indice d'imposition</i>
Terre-Neuve	\$279.15	\$245.27	53.9	113.8
Île-du-Prince-Édouard	283.99	267.32	58.6	106.7
Nouvelle-Écosse	305.76	332.77	73.0	91.9
Nouveau-Brunswick	376.59	304.73	67.2	123.6
Québec	436.09	381.82	83.8	114.2
Ontario	497.24	504.96	111.1	98.5
Manitoba	397.64	404.07	88.9	98.4
Saskatchewan	384.08	396.14	87.0	97.0
Alberta	495.01	624.60	137.5	79.2
Colombie-Britannique	508.57	547.03	120.0	93.2
Ensemble des provinces	453.92	453.92	100.0	100.0

^a Provenant de 16 importantes sources d'imposition.

Source: Ministère des Finances, données non publiées (juillet 1971).

traitement du poisson, qui nécessitent des investissements beaucoup plus élevés. En 1969, la valeur ajoutée par les pêcheurs terre-neuviens n'a atteint seulement que 35 p. 100 de la même valeur ajoutée en Nouvelle-Écosse. Les quantités de poissons pêchés ont atteint un maximum de 500,000 tonnes courtes en 1969, mais elles ont diminué assez rapidement par la suite. En 1971, on n'a pêché que 440,000 tonnes courtes de poisson, et durant les neuf premiers mois de 1972, on n'avait pêché que 61 p. 100 des prises au cours de la même période de 1971. On peut attribuer la presque totalité de ce déclin à l'exploitation trop intensive du hareng destiné à la farine de poisson.

L'avenir de l'industrie de la pêche de la province dépend entièrement des politiques nationales et internationales concernant les droits de pêche en haute mer, et de l'exploitation future des ressources de la pêche dans l'Atlantique Nord. Il est vraisemblable que la pêche continuera à jouer un rôle important dans l'économie terre-neuvienne, mais dans l'état actuel des choses il est possible que cette industrie offre de moins en moins d'emplois. Les effets d'un nombre accru d'emplois dans la pêche hauturière pourraient s'annuler par un déclin de productivité chez les pêcheurs côtiers.

L'exploitation des forêts a historiquement constitué une partie importante de l'assise économique de Terre-Neuve. De 1961 à 1971 cependant, le nombre d'emplois fournis par ce secteur a diminué, de même que sa participation relative à la valeur ajoutée. Bien qu'il existe environ 1,000 scieries à Terre-Neuve, la plupart d'entre elles ne sont pas en mesure de donner une productivité suffisante. Leur production totale n'a pas augmenté depuis les vingt dernières années, et c'est l'importation qui répond en grande partie aux besoins en bois de construction de la province. Les deux papeteries qui fonctionnent actuellement à Terre-Neuve disposent de la concession de 63 p. 100 des forêts productives de l'île. La nouvelle usine de carton doublure de Stephenville utilisera une partie importante des ressources forestières encore inexploitées de la province. Néanmoins, la possibilité d'implanter une usine dans la région de Come-by-Chance est encore à l'étude. Le nombre d'emplois fournis par l'industrie forestière pourrait se stabiliser à environ 4,000, l'augmentation de la productivité étant compensée par l'accroissement de la production.

L'industrie minière de la province a pris beaucoup d'expansion depuis 1961. Sa part de la valeur ajoutée par le secteur de l'industrie manufacturière en 1971 a été de 33.1 p. 100, ce qui démontre son importance économique relative pour la province. Comme nous l'avons indiqué précédemment, le nombre d'emplois a augmenté de 3,300 en 1961 à 5,900 en 1970, soit une augmentation annuelle moyenne de 6.7 p. 100. Ce taux d'augmentation se compare très favorablement au taux national d'augmentation de l'emploi dans toute l'industrie minière canadienne qui a été de 2.1 p. 100. A Terre-Neuve, l'augmentation du nombre d'emplois a résulté de l'expansion de l'industrie d'extraction du minerai de fer au Labrador, qui a largement compensé le déclin de l'emploi dans l'île même, en raison surtout de la fermeture de la mine de fer Wabana. L'emploi dans les mines pourrait continuer à augmenter à Terre-Neuve à peu près au même rythme que depuis le début des années 1960, ce qui laisse prévoir 10,000 emplois pour 1980.

La valeur ajoutée par le secteur manufacturier a augmenté très lentement depuis 1951; sa part de la valeur ajoutée par l'ensemble du secteur de production de biens a donc fortement baissé. Cependant, le nombre des emplois fournis par le secteur manufacturier est passé de 9,900 en 1961 à 12,600, en 1969, ce qui représente un taux d'augmentation moyen annuel de 2.7 p. 100, chiffre quelque peu inférieur à la moyenne nationale, qui est de 2.8 p. 100. A Terre-Neuve, au cours des années 1960, le taux de croissance a été bien supérieur à la moyenne relevée depuis le début du siècle; entre 1951 et 1969, le taux de croissance moyen annuel n'a été que de 1.2 p. 100, du fait que le niveau moyen de l'emploi a été à peu près stable au cours des années 1950. Dans les années 1970, la projection de l'emploi dans le secteur manufacturier indique un taux de croissance de 2.1 p. 100 par année, chiffre quelque peu inférieur à la moyenne de 1961-1969.

Au cours des années 1960, la valeur ajoutée par le secteur de la construction a atteint près du tiers de la valeur ajoutée par le secteur de production de biens tout entier. Pour le Canada, le chiffre comparable n'a été que d'environ 16 p. 100. Dans le secteur de la construction, l'emploi a été relativement haut, mais pas aussi élevé qu'on aurait pu s'y attendre, en considérant la part de valeur ajoutée par ledit secteur. Il est assez surprenant de constater que la valeur ajoutée par travailleur a été beaucoup plus importante à Terre-Neuve que pour l'ensemble du Canada. Ce phénomène peut être expliqué en partie par la grande quantité de constructions entreprises directement par les propriétaires. L'urbanisation accrue de la population a créé une demande de logements, bien que l'émigration élevée ait compensé une partie de cette demande. Le rapport entre le nombre de logements construits et le chiffre de la population a été bien inférieur à la moyenne nationale ces dernières années. D'autre part, le gouvernement de Terre-Neuve a mis en oeuvre avec succès un programme de restauration de logements. Il existe des plans qui auront pour effet de réduire l'importance des programmes de construction d'habitations subventionnés, pour favoriser la petite propriété.

A Terre-Neuve, si la ville de Saint-Jean constitue un échantillon représentatif de la province, l'industrie de la construction est caractérisée par des coûts en matériaux plus élevés et des coûts en main-d'oeuvre moins élevés que dans les autres provinces de l'Atlantique. Le prix de vente d'une maison unifamiliale ordinaire à Saint-Jean est considérablement plus élevé que dans les autres villes importantes de la région. Le total des emplois de la construction a beaucoup varié au cours des années 1960, s'élevant brusquement de 6,100 en 1961 à 10,500 en 1966, puis retombant à 8,500 en 1969. En 1971, on l'estime à 10,000, et on prévoit qu'il pourrait monter à environ 12,000 en 1980.

Une grande partie de la population active de Terre-Neuve travaille présentement dans le secteur des services. L'augmentation du nombre d'emplois dans le secteur des services, au cours des années 1960, est probablement fonction du peu d'importance de ce secteur au cours de la précédente décennie. Il est peu vraisemblable que le nombre d'emplois des services continue encore d'augmenter pendant longtemps, parce que nombre des travailleurs dudit secteur sont insuffisamment occupés. Néanmoins, le nombre

des emplois pourrait augmenter à un taux voisin de celui de la moyenne nationale.

En conclusion, si les tendances économiques actuelles se maintiennent, Terre-Neuve connaîtra une expansion modérée au cours des années 1970. L'évolution récente a été, de manière générale, aussi favorable que dans le reste de la région atlantique, et l'emploi a augmenté plus rapidement qu'ailleurs dans cette région, mais aussi rapidement que dans le reste du Canada. Si le taux d'émigration nette devait se maintenir, il se pourrait que le taux de croissance de la population active de la province diminue, ce qui amènerait une baisse graduelle du chômage.

En supposant que les tendances actuelles se poursuivent, le nombre des emplois à Terre-Neuve pourrait augmenter de 139,000 en 1971, à 185,000 en 1980, ce qui constituerait un taux de croissance quelque peu inférieur à celui des années 1960. L'emploi dans le secteur de production de biens pourrait passer de 41,000 à 60,000, alors que l'emploi dans le secteur des services pourrait passer de 98,000 à 125,000. La projection concernant le secteur des services pourrait être exagérée. Il est certain que l'augmentation du PPB donnerait une forte impulsion au nombre des emplois des services, mais il est également certain que ce secteur pourrait être fortement rationalisé.

CONTRAINES

Historiquement, la répartition géographique de la population de Terre-Neuve a reflété la prépondérance des pêcheries. Les habitants vivaient sur la côte, dans les baies ou des anses situées tout près des lieux de pêche côtière ou hauturière. Depuis le début du siècle, et plus particulièrement depuis 25 ans, cette situation s'est modifiée parce que des familles ont quitté les ports côtiers grâce à l'aide apportée par un programme gouvernemental de réinstallation et en réponse à d'autres stimulants. Il en a résulté ces dernières années une croissance rapide de centres comme Saint-Jean, Stephenville, Gander, Argentia et Labrador City. Néanmoins, la population de la province est restée essentiellement décentralisée.

Depuis la guerre, comme nous l'avons indiqué dans un chapitre précédent, les investissements ont été élevés; ces dernières années, les investissements par habitant ont été supérieurs à la moyenne nationale. Cependant, la plupart de ces investissements ont consisté en dépenses publiques en matière de construction et de production d'énergie, et en placements privés dans des industries de capital comme l'exploitation minière, la fabrication de la pâte à papier et du papier et la pêche hauturière. La plupart des fonds affectés aux dépenses d'infrastructure provenaient des paiements de transfert fédéraux, et une grande partie des investissements du secteur privé ont bénéficié de subventions au financement.

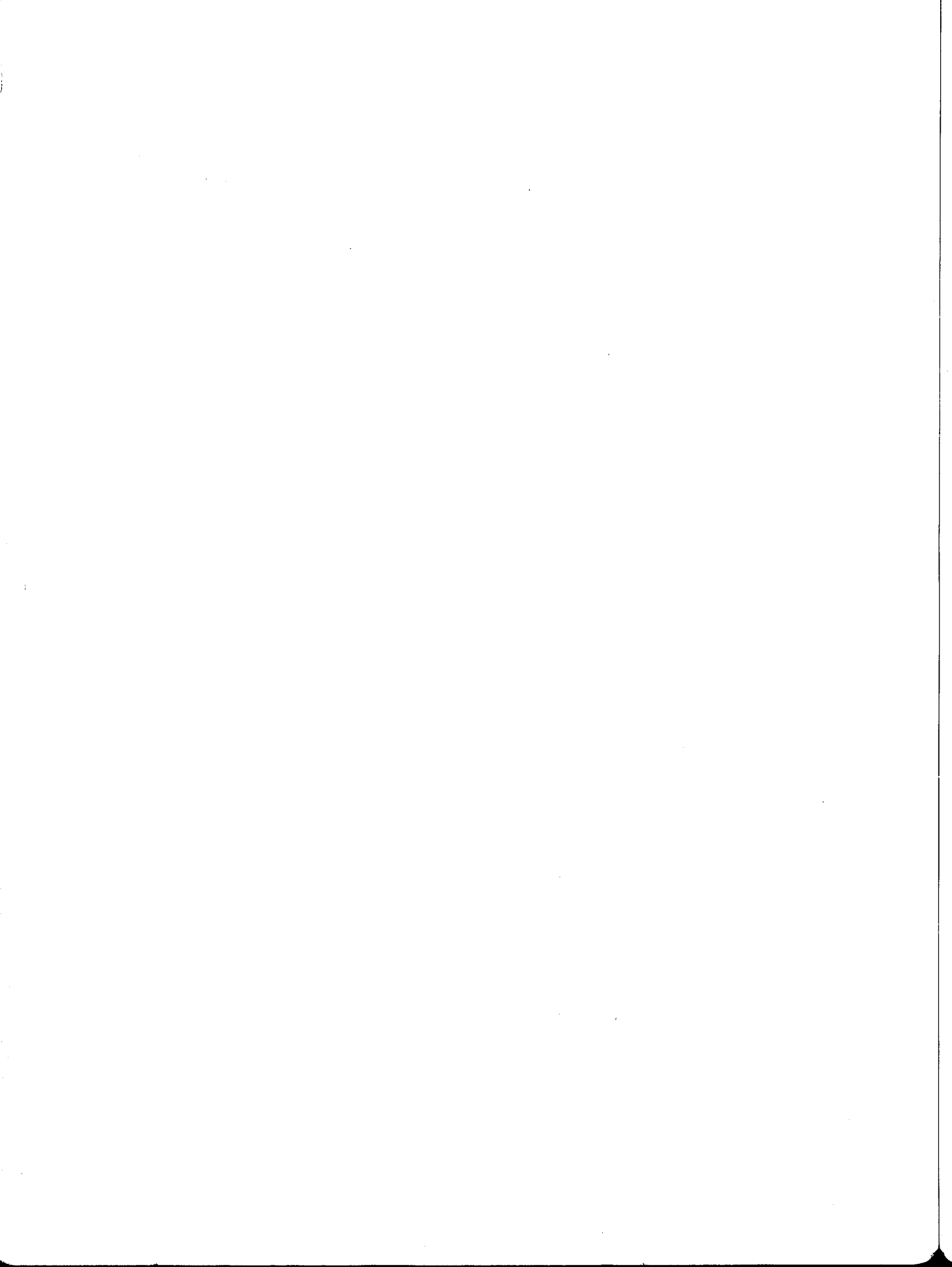
Ces investissements aident à établir une base industrielle dans la province, et à améliorer la productivité. Toutefois, le fait que ces industries soient des industries de capital et que l'économie de la province

est peu apte à profiter des stimulations éventuelles tend à réduire leur impact sur l'emploi. Les dépenses de l'industrie de la construction qui, ces dernières années, comme nous l'avons indiqué précédemment, avaient produit environ 32 p. 100 de la valeur ajoutée par le secteur de production de biens, avaient entraîné une augmentation du nombre des emplois, mais cette industrie est financée en grande partie par des capitaux extérieurs à la province et ne peut se suffire à elle-même. Alors que d'importants investissements ont amené le secteur minier à contribuer environ un tiers de la valeur ajoutée par le secteur de production de biens, ce secteur d'activité n'emploie qu'environ 6,000 travailleurs, soit 4.0 p. 100 environ de la main-d'oeuvre de la province; en outre, plus de 3,000 de ces emplois sont situés au Labrador. En dépit des importants investissements effectués dans la fabrication de la pâte à papier et du papier, la valeur ajoutée par le secteur de la forêt à la valeur ajoutée par le secteur de production de biens a diminué de 20 p. 100 en 1949 à 3.4 p. 100 actuellement. Le nombre des emplois fourni par les pêcheries, qui avait atteint 23,000 en 1964, a décliné depuis; l'importante diminution du nombre des pêcheurs côtiers n'a été que partiellement compensée par l'augmentation des emplois de la pêche hauturière, qui est une entreprise de capital.

A Terre-Neuve, les changements survenus dans l'économie de la province ont été dans une large mesure provoqués par le passage d'une économie localisée à petite échelle à une économie de développement à plus grande échelle. Pour la plupart, et au moins dans leur forme actuelle, les activités de cette dernière forme d'économie entraînent une proportion moins importante de valeur ajoutée dans la province. Leur ampleur, et l'orientation internationale de leur activité, tendent à rendre plus difficile l'implantation d'industries de transformation et d'industries connexes locales de faible envergure. Depuis vingt ans, par exemple, la valeur ajoutée par le secteur manufacturier a augmenté beaucoup plus lentement que dans les autres parties de la région de l'Atlantique, et la proportion de valeur ajoutée par l'industrie manufacturière à la valeur ajoutée par le secteur de production de biens de Terre-Neuve a diminué de 41 p. 100 en 1949 à 17 p. 100 en 1969. Dans ces circonstances, et compte tenu de l'accroissement rapide de la population de la province, il n'est guère surprenant de constater à Terre-Neuve un taux important de chômage, un faible taux d'activité et une émigration nette.

En effet, comme la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve a une économie double dont les composantes tendent à se rejoindre en deux points principaux, tout d'abord par l'effet des prix relatifs au logement, aux biens, aux services dans les centres en pleine expansion, et ensuite par l'effet du prix de revient. De petites entreprises locales travaillant suivant des méthodes traditionnelles pour des marchés traditionnels doivent, pour trouver de la main-d'oeuvre, faire concurrence à des entreprises minières, de construction, etc., et dans les dernières années, à des programmes de bien-être ou d'autres formes d'aide selon des taux nationaux. Cette situation sape les cadres de vie traditionnels, et donne une impulsion supplémentaire aux forces déjà considérables qui poussent la population à se déplacer et à se regrouper.

En dépit des problèmes soulevés, il est nécessaire de continuer à attirer à Terre-Neuve des industries importantes qui pourront élargir la base économique de la province, et permettront de relier les investissements locaux aux marchés extérieurs. Cependant, il apparaît en même temps qu'il faudra faire de grands efforts pour tirer pleinement parti des possibilités particulières à la région, si on veut qu'elle se développe considérablement. L'avenir de Terre-Neuve dépendra en grande partie des initiatives prises dans la région et rendues possibles par des interventions délibérées et l'appui des autorités, qui créeront des services publics efficaces, des possibilités d'ordre technique et une structure favorable à une action dynamique de la région.



POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

L'identification des perspectives et des zones d'initiative du gouvernement s'intègre au processus continu de développement, et ce travail devrait être entrepris par les personnes responsables d'une intervention ultérieure, par les personnes touchées par une telle intervention ou capables d'influer sur la situation. Dans le même ordre d'idées, l'exposé qui suit doit faire ressortir ce que peut donner une telle évaluation des perspectives. Les activités identifiées ne sont que des exemples et, bien que les premières vérifications indiquent qu'elles sont suffisamment réelles pour justifier une étude, il devient évident dans la suite des choses que certaines seront mises de côté, tandis que d'autres prendront de l'importance.

Une évaluation de l'actif de la province par rapport à l'évolution de la technique, des marchés et des services, indique qu'il existe des possibilités importantes de développement sectoriel et régional dans la province. Dans bon nombre de cas, il faut cependant, pour profiter de telles occasions, susciter des changements pertinents en matière d'organisation, de compétence et d'intervention touchant souvent de nombreux éléments de l'économie.

Quelles que soient les perspectives de développement important à Terre-Neuve, par exemple la production et le raffinage du pétrole, la mise en valeur d'un autre minéral important ou toute autre activité, les principales possibilités de développement résideront sans doute dans l'accumulation de bon nombre d'activités de faible envergure liées au développement des ressources humaines et physiques, plus ou moins aux endroits où se trouvent ces ressources dans la province. L'exploitation forestière, la pêche, le tourisme, les petites entreprises de fabrication et les améliorations apportées aux industries de services (tant du point de vue de la quantité que de la qualité), constitueront probablement les piliers de l'édification d'une économie et d'une société dynamiques et modernes, devant permettre l'expansion de Terre-Neuve selon les aspirations de cette province. Il ne sera peut-être pas nécessaire, ni même souhaitable, de se concentrer sur un développement clef ou de consacrer des efforts démesurés à élaborer quelques projets industriels clefs.

Dans ces circonstances, les possibilités qui pourraient être développées avec succès seraient en partie déterminées par le climat économique général de la province et par le cadre qui pourrait servir à une expansion réduite, mais viable. Faciliter l'accès aux marchés et aux matériaux, en améliorant les services de transport de même que les services, la technique et les dispositions d'esprit vis-à-vis des activités de faible envergure, serait l'un des éléments importants de la consolidation du potentiel de développement. A l'intérieur de ce cadre, on peut prévoir que les initiatives seront très rentables et que les interventions coordonnées permettraient de tirer le maximum de bénéfices des occasions offertes dans toute la province.

POSSIBILITÉS DE CONSOLIDATION DE L'ÉCONOMIE

La province n'avait qu'un accès restreint aux approvisionnements et aux marchés; elle s'est trouvée limitée dans ses communications intérieures au poste du commerce et des services, dans son accès aux techniques de faible envergure reliées à la situation particulière de la province, et dans sa capacité à développer une infrastructure moderne. Ces faits ont retardé l'élaboration d'une base solide pour l'activité autonome dans la province. Il est cependant possible, dans chacun de ces domaines, de provoquer des changements fondamentaux qui assureront une assise ferme à la viabilité de la province. Par conséquent, des initiatives prises dans ces champs d'action pourraient entraîner des bénéfices importants pour toute l'économie provinciale et peut-être même, dans certains cas, l'économie régionale.

La notion de "réseau de transport d'entrée" exposée dans le document sur la région atlantique pourrait avoir des répercussions profondes sur le processus de développement dans la province de Terre-Neuve. Bien que les éléments du système central n'impliquent pas directement la province, sauf pour ce qui est du chargement en vrac, ce système se caractériserait par des possibilités et une qualité sensiblement supérieures et moins coûteuses que tout autre système qui pourrait être mis sur pied pour répondre aux besoins de la province ou de la région, d'après le commerce local. Par conséquent, la mise au point de ce système faciliterait grandement l'accès aux approvisionnements et aux marchés, dans le cas du chargement en vrac, particulièrement à Montréal, au Royaume-Uni et dans le sud de l'état de New York sur la côte atlantique.

Outre les efforts continus de développement du port de toute marée pour le chargement en vrac à Come-by-Chance, il faudrait, pour ce qui est du système de conteneurs à Terre-Neuve, veiller à ce que le système provincial de transport soit amélioré et qu'il dispose des raccordements voulus. On pourrait étendre un système côtier de conteneurs créé pour desservir le marché du sud-est des États-Unis et des Antilles de façon à ce qu'il se termine à Terre-Neuve. Un tel service pourrait être rattaché à plusieurs agglomérations terre-neuviennes par chemin de fer, par air, par route et peut-être par un service local de conteneurs sur la côte. Advenant que

cette dernière possibilité soit réalisable, elle pourrait réanimer bon nombre de centres sur une grande étendue de la côte de la province, partout où des perspectives existent.

Outre la question de l'accès, il semble qu'à Terre-Neuve, la viabilité de l'économie dépende lourdement, du moins dans un avenir prévisible, de la croissance et du développement équilibré de l'économie interne de la province. Bien qu'il soit souhaitable qu'une certaine concentration physique de la population se continue, pousser cette concentration à l'extrême sonnerait le glas des ressources locales et de l'actif qui pourraient servir à des fins économiques. De fait, il serait préférable de chercher des moyens de renforcer la viabilité de petites régions. Un service local de conteneurs sur la côte, comme on vient de le proposer, combiné à des ouvertures sur le marché pour favoriser le développement de produits spécialisés de grande valeur, (il en sera question ultérieurement dans le présent exposé), pourrait contribuer au soutien de ces zones et engendrer en même temps une activité économique. Il y a cependant trois autres éléments au moins qui pourraient accroître la capacité de participation de petites régions à la viabilité économique de la province. Ces éléments comprennent l'accès facilité aux services par l'amélioration du transport à prix modique et des communications, des efforts délibérés pour promouvoir la technique de la petite industrie et une meilleure compréhension de l'apport des petites régions au développement.

La technique moderne du transport et des communications pourrait permettre la mise au point de systèmes qui relieraient des populations éparses et constitueraient un marché assez important pour que l'on aménage des services dans deux ou trois grands centres. On pourrait ainsi favoriser le développement viable de services modernes essentiels auxquels les Terre-neuviens auraient accès sans avoir à déménager dans les deux ou trois centres principaux. La technique moderne des communications est très avancée, la mer peut servir au transport de chargements et l'on peut assurer à prix modique le transport local par avion bien avant de justifier un vaste réseau routier.

La technique moderne a progressé et elle peut se développer dans plusieurs régions sur une échelle restreinte plutôt que de se fonder sur des opérations de vaste envergure. On a travaillé, par exemple, à la production à l'échelle de la communauté, de logements qui peuvent rivaliser avec les techniques de la production en série. Le même principe s'applique dans d'autres domaines de la production.

En règle générale, la recherche et la technique sont orientées vers l'exploitation de grande envergure, les transports en commun plutôt que le transport de faible densité à prix modique, l'efficacité dans les communications par l'élaboration de systèmes de grande capacité plutôt que de diminuer le coût de la transmission à faible capacité. Il pourrait être possible de promouvoir à Terre-Neuve la recherche à petite échelle. Une telle capacité de recherche pourrait être offerte à des zones restreintes de la province qui tentent de maintenir ou de mettre au point une activité qui peut soutenir la concurrence, mais ne demande pas une population

importante. Dans certains cas, une partie seulement d'une fonction doit se faire à grande échelle; dans ces circonstances, les initiatives requises ne se rapportent pas à la recherche, mais plutôt à l'intégration verticale et géographique. Ces capacités et ces activités dans l'économie de Terre-Neuve pourraient être des activités économiques de leur propre chef, mais elle assureraient aussi la viabilité de zones restreintes.

On a également besoin d'élargir la notion de contribution au développement général que de petits groupements communautaires peuvent apporter à une société technique moderne. On a besoin d'une méthode de formation qui appuie les notions et le rôle d'intervention à échelle réduite, sans ignorance ou nostalgie, mais en raison d'une perception aiguë des forces économiques et sociales et des forces de l'environnement qui jouent dans le monde moderne. L'infrastructure, la technique et le fondement économique devant rendre viables de petites régions de Terre-Neuve, joints à une compréhension du rôle de ces éléments et à la détermination d'un nombre de plus en plus important de gens à les utiliser au mieux, peuvent être un agent puissant de viabilité économique dans la province.

Comme dernier élément, l'infrastructure peut aider à renforcer le fondement économique. Depuis l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, on a investi des sommes importantes pour aider cette province à mettre sur pied ses services publics à partir d'une infrastructure publique très rudimentaire qui date de la période antérieure à son entrée dans la Confédération. On a déjà beaucoup fait mais il reste un travail énorme à accomplir, le développement ne pouvant se faire sans l'expansion de l'infrastructure. Pour stimuler et entretenir la croissance économique, il faudra améliorer l'infrastructure à l'échelon provincial et municipal. Ces services relèvent des administrations provinciale et municipale, mais il faudra obtenir l'aide nécessaire pour les améliorer au rythme voulu. Par conséquent, une partie des efforts du ministère de l'Expansion économique régionale consistera à aider la province à développer une infrastructure qui servira d'appui au développement économique.

PERSPECTIVES SECTORIELLES

La fragmentation excessive du marché et du processus de production à Terre-Neuve limite le profit que tout élément particulier peut tirer des possibilités d'amélioration. Dans ces circonstances, bon nombre d'activités viables peuvent avoir besoin d'initiatives extérieures pour permettre à chaque élément d'intervenir, sachant que les autres constituants essentiels seront mis en place. L'approche proposée consiste donc à mettre en oeuvre des efforts conjoints pour déterminer les possibilités ou pour réagir aux initiatives du secteur privé qui ne peuvent parvenir à terme sans une intégration des interventions. Un certain nombre de possibilités de ce genre ont été déterminées au cours de l'étude, à titre d'exemples de ce que pourrait engendrer un tel processus.

Pêche

Les perspectives de développement les plus importantes dans l'industrie de la pêche à Terre-Neuve, au cours de la décennie qui vient, résident dans une diversification plus poussée et un accroissement de la valeur ajoutée des produits présentement mis sur le marché et expédiés en grande partie sous une forme brute. En 1970, quelque 997,999,000 tonnes de poisson ont été pêchées, pour une valeur de \$34.8 millions. La vente de blocs de morue, de hareng en barils et de la roque de lompe en barils, ainsi que d'autres formes, a contribué à augmenter légèrement la valeur ajoutée; l'exportation de ces produits a créé des centaines d'emplois dans les pays de destination.

Une campagne pour augmenter la valeur ajoutée et les niveaux d'activité dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve, devrait tenir compte des opérations à grande et à faible envergure et elle requerrait des interventions à plusieurs paliers de gouvernement. En collaboration avec le secteur privé, des efforts seraient nécessaires pour rendre la production plus efficace, et disposer de meilleurs mécanismes de manutention, de classement, de traitement, de transport et de commercialisation. A mesure que s'édifie la capacité d'étendre les activités donnant une valeur ajoutée, il faudrait explorer les possibilités d'accroître les approvisionnements au moyen d'installations d'aquiculture et de pisciculture et d'importations de matières brutes tirées des prises débarquées des navires étrangers, ainsi que les possibilités d'assurer et de maintenir de plus forts contingents canadiens pour les espèces commerciales que l'on trouve sur le plateau continental. Le ministère de l'Environnement considère toujours comme prioritaires les travaux faits dans le cadre de ces derniers objectifs.

Un domaine d'action important se trouve au niveau de la communauté. A ce niveau, il faudrait augmenter les capacités pour permettre à la communauté de développer les perspectives offertes à la pêche côtière. Le potentiel considérable pour le traitement d'une variété de produits de grande valeur, de sous-produits et d'espèces non utilisées ne nécessiteraient pas, pour réussir, de grandes usines et des investissements importants. Il faudrait cependant, pour ce faire, améliorer la gestion des usines et les possibilités de commercialisation et resserrer les liens de fonctionnement pour utiliser au maximum les investissements actuels dans les usines. Ces développements toucheraient la majorité des pêcheurs et seraient répartis dans toute la région.

Parmi les possibilités qui pourraient servir d'objectifs à des initiatives, suivant cette façon de concevoir le développement dans le secteur des pêches, on a entrepris d'étudier la commercialisation du poisson, le traitement du hareng-capelan et de la roque de lompe, et les entrées du poisson.

La commercialisation du poisson frais a progressé lentement, en raison de la distance, des prix relativement plus bas des protéines animales, et des coûts élevés du transport et des difficultés d'emballage. Compte tenu des changements récents, il semble cependant qu'il est temps

de commercialiser le poisson frais au Canada et en Europe au moyen du transport aérien. Les prix de gros de la morue en Angleterre étant de 70 cents la livre, il est possible de réaliser un profit d'environ 20 cents la livre, si l'on expédie le poisson à partir de Terre-Neuve. Les prix ont cependant tendance à varier, et des activités de grande envergure visant à développer le marché peuvent être nécessaires, notamment une forme quelconque d'organisation de la commercialisation du poisson frais (qu'elle soit publique, privée ou mixte), qui se concentrerait sur les espèces les plus profitables à l'état frais.

Le capelan est un poisson qui est très en demande depuis quelque temps. La Norvège a augmenté ses prises depuis un niveau insignifiant jusqu'à environ 1 million de tonnes par année (y compris quelque 15,000 tonnes utilisées à des fins d'alimentation). Cette ressource pourrait donner un élan formidable à l'industrie terre-neuvienne puisque le capelan peut servir comme aliment et comme farine de poisson et permettre ainsi le traitement du hareng (qui prend de plus en plus de valeur), à des fins d'alimentation. Si l'expérience norvégienne peut servir de référence, les ressources en capelan peuvent facilement surpasser la valeur du hareng. Bien plus, le traitement du hareng peut donner lieu à la création d'un nombre important d'emplois supplémentaires, et la création de systèmes de commercialisation qui permettrait de transporter le produit en Europe pourrait ouvrir des possibilités d'exportation d'autres poissons.

La lompe est une ressource qui prend de la valeur en raison de la demande pour ses oeufs, qui sont un mets délicat semblable au caviar. On exporte en quantité croissante la rogue non traitée. La technique spécialisée nécessaire pour traiter la rogue et pour commercialiser le produit est complexe, mais des initiatives pratiques, comme la collaboration avec une société danoise, pourraient aisément faciliter ce développement. Les exportations de rogue se chiffrent d'ordinaire à environ \$400,000 par année, les exportations de cette ressource pourraient facilement rapporter de \$1,250,000 à \$1,600,000 de plus, si le traitement se faisait à Terre-Neuve. Le traitement sur place créerait aussi un certain nombre d'emplois et il ouvrirait de nouveaux débouchés pour la commercialisation d'autres produits.

Les entrées de poisson surgelé qui s'accompagnent de sauces, d'épices et de garnitures et nécessitent une cuisson et une manutention attentives, sont de plus en plus recherchées par les consommateurs. Les entreprises terre-neuviennes devraient considérer les possibilités d'expansion sur les marchés canadiens et européens, en plus des États-Unis (où des restrictions tarifaires et autres peuvent continuer de restreindre l'entrée des importations). De nouveaux principes de distribution pour les établissements tels que hôpitaux, collèges, cantines d'usines et autres, sont en train de révolutionner tout le système de la commercialisation. Les possibilités d'entrées sur le marché des États-Unis se trouveront donc peut-être facilitées, les transactions se concluant directement avec les détaillants ou les compagnies de distribution des aliments. La pénétration dans ce système serait beaucoup plus facile avant que les relations commerciales ne soient fermement établies.

Minéraux

La production de minéraux de la province représente une valeur annuelle brute de près de \$330 millions, dont environ \$280 millions proviennent de la production du minerai de fer dans l'ouest du Labrador. La production sur l'île de Terre-Neuve a une valeur de près de \$50 millions et emploie environ 2,000 personnes. Les recherches continuent de représenter de grandes possibilités et peuvent entraîner un accroissement de la production et de la valeur ajoutée. Dans un certain nombre de régions, les initiatives visant à inclure une plus grande partie de l'industrie de transformation dans l'économie intérieure peuvent entraîner des avantages considérables en ce qui concerne les emplois et les revenus et faciliter l'édification d'une économie viable et diversifiée.

Les ressources immédiates les plus importantes sont le gypse, le quartz, l'amiante, le fluorspar et la pyrophyllite. Dans chaque cas, des initiatives spécifiques peuvent entraîner des avantages considérables pour l'économie et, en particulier, pour les communautés situées à proximité des mines.

Terre-Neuve produit environ 600,000 tonnes de gypse et constitue une source importante de gypse brut importé dans le nord-est des États-Unis. Comme les besoins des États-Unis en gypse augmentent à raison de 430,000 tonnes par an et que toutes les usines américaines fonctionnent à plein rendement, il peut se révéler opportun pour une usine établie à Terre-Neuve d'étendre ses activités en vue de fournir une partie du marché des panneaux au nord-est des États-Unis; toutefois, la création d'un service de conteneurs côtiers permettrait peut-être de pénétrer également le marché du sud-est des États-Unis. Les transports constituaient un obstacle en raison des risques de dommages que pouvaient subir les panneaux, mais les conteneurs semblent offrir une solution à ce problème. En outre, les droits ont été réduits et sont passés de 11 p. 100 à 6 p. 100 en janvier 1972 et la demande de panneaux sur le marché est forte.

Les ressources d'amiante de Terre-Neuve, bien que peu considérables, trouvent un marché facile en Europe où l'amiante subit un nouveau traitement. Il existe de grandes possibilités à Terre-Neuve pour le traitement d'une partie de l'amiante exportée. Si seulement 20 p. 100 de l'amiante extrait étaient traités et transformés en produit fini, il serait possible de créer de nombreux emplois à proximité de la mine; on pourrait peut-être prévoir 500 emplois permanents et 1,000 années-hommes d'emplois temporaires.

La pyrophyllite est présentement exportée à l'état brut. Elle représente une valeur d'environ \$500,000 sur les marchés d'exportation et emploie 33 personnes. Ce matériau sert à la fabrication de carreaux de céramique, et grâce à d'heureuses initiatives dans l'intégration et le développement de marchés pour des matériaux locaux utilisés dans la construction de logements, il en résulterait un accroissement rapide et considérable de la production et de la valeur ajoutée pour le marché intérieur.

Forêts

Les forêts de Terre-Neuve ne sont pas exploitées à leur pleine productivité. Par conséquent, il est possible de tirer un meilleur parti de ces ressources. Les initiatives visant à réaliser ces possibilités pourront entraîner un développement considérable de l'industrie et assurer un appui solide aux communautés situées à l'intérieur des ceintures forestières. La valeur annuelle de la production forestière s'élève à environ \$100 millions dont 73 p. 100 sont constitués par la pâte à papier et le papier, et le reste par le bois d'oeuvre, les poteaux, les montants et les combustibles de bois; il s'agit donc d'une importante industrie dans les économies régionales de Terre-Neuve.

Comme pour les autres provinces de la région de l'Atlantique, les principales contraintes concernent le régime foncier, la coupe et autres pratiques qui limitent les possibilités d'une utilisation efficace des forêts. L'élaboration de solutions permettant de résoudre ces problèmes apportera une contribution précieuse. De plus, l'amélioration des moyens de transport et le déploiement d'efforts visant à développer un marché intégré de pièces et de matériaux utilisés dans la construction d'habitations pourront entraîner une augmentation considérable des revenus et des emplois.

Industrie manufacturière

La situation géographique de Terre-Neuve révèle que le principal essor économique en dehors du marché local doit être axé vers l'Europe et peut-être vers les centres de la côte est des États-Unis auxquels peuvent avoir accès les conteneurs côtiers. Le trafic transatlantique qui utilisera de plus en plus le réseau de transport d'entrée assurera un accès rapide et sûr aux marchés de nombreuses régions de l'Europe. La province pourrait étudier la possibilité d'ententes avec des fabricants européens pour produire certaines pièces ou éléments de sous-assemblage et tirer parti de la technologie et du savoir faire de ces fabricants. De telles associations contribueraient à la stabilité des marchés et des structures de production.

Grâce à la mise en service d'un service local et efficace de conteneurs côtiers rattaché au réseau de transport de la terre ferme, le marché côtier de l'est deviendra facilement accessible pour de nombreux centres de la province. Au fur et à mesure que la population augmente, les usines actuelles des États-Unis doivent faire face à de nombreux problèmes tels que l'accroissement du coût des salaires, les investissements accrus visant à financer le développement pour faire face à la demande croissante et les obstacles en matière d'environnement. A Terre-Neuve, ces problèmes ne sont pas aussi graves et l'on peut songer à mettre sur pied des installations qui produiraient des marchandises pour ce marché en expansion même s'il est nécessaire d'importer des matières premières ou des produits semi-finis dans la province pour les transformer en produits finis et les expédier sur le marché américain.

Dans ces conditions, il existe un certain nombre de possibilités qui pourraient, à l'examen, se révéler rentables. La Société de développement de Terre-Neuve pourrait jouer un grand rôle dans ce processus en favorisant et en secondant la participation totale du secteur privé.

Dans le secteur des produits électriques, par exemple, on pourrait envisager la fabrication de dispositifs de câblage électrique tels que les boîtes métalliques et les couvercles, les canalisations, les fiches, les interrupteurs, les prises de courant, les dispositifs de contrôle, les coffrets d'interrupteurs, les plaques d'interrupteurs et autres. Aucun de ces produits n'est fabriqué à Terre-Neuve et pourtant la valeur des achats de produits électriques destinés à l'industrie de la construction en pleine expansion dépasse nettement chaque année \$1 million et augmentera proportionnellement au développement de l'industrie de la construction afin de faire face aux demandes croissantes d'habitations, d'écoles, d'immeubles de bureaux, d'hôtels, de motels et de navires. Ces produits comportent une valeur ajoutée relativement élevée et nécessitent une main-d'oeuvre nombreuse. Dans la région de Saint-Jean, *Canadian Westinghouse* exploite présentement des installations de réusinage de moteurs et il existe au moins cinquante entreprises d'électricité dans la province. Au moins une, sinon plusieurs de ces sociétés seraient en mesure d'entreprendre la conquête du marché intérieur et, si possible, du marché d'exportation pour les dispositifs électriques. Au Canada, l'industrie est constituée de petites et moyennes entreprises, échelle qui convient parfaitement à l'économie locale de Terre-Neuve.

Une seule entreprise dans le secteur des pièces électroniques a été implantée à Terre-Neuve: l'usine des *RKO Industries* à Stephenville. Elle n'a pas encore atteint le stade de la production intensive et fait face à des difficultés de lancement. Elle semble constituer un type d'industrie rentable dans la province. La main-d'oeuvre sera essentiellement féminine, devra s'obtenir facilement et pourra recevoir la formation voulue pour acquérir les qualifications techniques nécessaires. Le produit fini pourra être facilement expédié par avion en raison des petites dimensions et du poids léger des éléments assemblés.

Les besoins en bateaux de pêche en bois présentent également une possibilité économique. La pêche côtière est encore active à Terre-Neuve, mais une grande partie de l'activité de la pêche passe de l'embarcation non pontée traditionnelle au navire du type paquebot de 45 à 65 pieds de longueur. Grâce à ces plus grands bateaux de bois, les pêcheurs peuvent s'éloigner beaucoup plus du rivage et de leurs ports d'attache afin de tirer profit de la pêche en eau plus profonde et de plus longues sorties. On prévoit que, par suite de l'interdiction de certaines baies de Terre-Neuve aux navires étrangers, l'emploi de ces bateaux de bois augmentera. Dans certaines régions de la province, en particulier sur la côte sud, on ne fait que commencer à adopter les longs paquebots. La demande de ces bateaux est élevée, accusant un retard d'environ 300 commandes, et il y aura vraisemblablement une demande constante par suite de l'expansion, et de la nécessité de réparer et de remplacer ces embarcations.

Plusieurs chantiers maritimes existent actuellement dans la province, toutefois, ils ne semblent pas être en mesure de satisfaire aux besoins de construction et de réparations, même s'ils n'accusaient aucun retard. Une grande partie de l'ossature des navires peut être obtenue sur place, et les investissements dans les installations et le matériel ne sont pas élevés par rapport à la valeur du produit fini. Les besoins en navires de ce type et destinés à la pêche de Terre-Neuve se font nettement sentir, aussi une installation de ce genre serait-elle viable.

La condition essentielle d'une exploitation efficace à Gander est la création d'un centre d'entretien et de réparation des aéronefs, des flotteurs et des skis d'hydravions et d'autres pièces connexes. On pourrait aussi assurer le service des aéronefs des services aériens internationaux. Depuis la mise sur pied de *TOPS* à Gander, un nombre beaucoup plus considérable de vols nolisés internationaux et de vols de fret ont utilisé l'aéroport et le nombre d'avions mis en service à Terre-Neuve, à la fois dans le secteur privé et dans les secteurs commercial et public augmente constamment. La mise sur pied d'une telle base d'entretien pourrait sûrement contribuer à accroître le trafic. D'autres provinces au Canada disposent de ces installations dont l'exploitation est rentable et qui assurent des emplois à de nombreux fournisseurs de l'industrie aéronautique. La principale difficulté dans la mise sur pied d'une telle entreprise est l'envergure requise pour la rendre immédiatement rentable.

Habitation

Les Terre-neuviens ont traditionnellement vécu dans de petites maisons unifamiliales dont ils étaient propriétaires. Ces habitations, en particulier dans les villages portuaires, étaient construites par les propriétaires et logeaient souvent des parents proches aussi bien que la famille immédiate. Les maisons étaient grandes, bien construites et favorisaient un mode de vie particulier. Par ailleurs, la nécessité et la possibilité d'une industrie de la construction ne se faisaient guère ressentir.

Ces facteurs combinés aux forces de réaménagement et d'urbanisation ont été pour une grande part responsables du fait que Terre-Neuve participait pour environ la moitié des quelque 70,000 logements à construire dans la région de l'Atlantique, en 1971. L'accroissement démographique, la mobilité et le réaménagement constants, ainsi que la lente édification du potentiel dans ce secteur entraînent obligatoirement l'élargissement du fossé. En 1971, 7 logements seulement étaient construits pour une population de 1,000 habitants, en regard de 10 pour le Canada et de 12 pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Il y a, par conséquent, de grandes possibilités quant au développement économique si l'on veut faire face aux besoins en logements. Dans la mesure où il est possible de créer un marché intégré de façon efficace, il existe également des possibilités d'accroître considérablement l'activité économique par la production et la fabrication sur place de matériaux et de pièces telles que le bois, les éléments muraux, et autres produits de bois, de même que les carreaux de céramique et autres produits.

Les initiatives visant à stimuler une concurrence accrue dans le secteur privé et le secteur public en matière d'habitation entraîneraient des possibilités de renforcer les styles de vie actuels et souhaités, plutôt que de les saper. Les styles et modèles nationaux en matière d'habitations, ainsi que l'aménagement traditionnel des villages ne doivent pas s'appliquer nécessairement à Terre-Neuve où les traditions, le climat, la topographie et le mode de vie changent d'un village à l'autre. Grâce à l'élaboration de systèmes et de techniques qui peuvent s'adapter à ces variations, l'habitation peut contribuer à rehausser la riche diversité de la province et de la région au lieu de créer une uniformité monotone.

Tourisme

L'industrie du tourisme offre à Terre-Neuve certaines possibilités de grand intérêt pour un développement viable. La province possède des centres d'attractions uniques, et des efforts bien dirigés en matière de commercialisation et d'organisation pourraient apporter une source de revenu importante et des suppléments de revenus aux habitants de la province. L'isolement relatif de la province, ses côtes vierges uniques, ses régions accidentées et sauvages et ses petites baies attrayantes avec leurs villages de pêcheurs peuvent constituer un site de développement comportant des installations et des activités touristiques de faible envergure, mais de grande valeur.

L'industrie touristique de Terre-Neuve est relativement moins développée que dans les autres provinces de l'Atlantique. Le nombre total de voitures de non résidents quittant Terre-Neuve en 1971, par exemple, s'est élevé à 16,400 par opposition à un total de 1,997,000 pour la région de l'Atlantique. La plupart des touristes viennent avec leur famille par le bac. Près de 50 p. 100 des passagers du bac arrivent durant les mois de pointe, juillet et août, et 75 p. 100 au cours des quatre mois de juin à septembre. Plus de 40 p. 100 des personnes arrivant par voiture en 1971 sont venus visiter des amis et des parents. Au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, environ 20 p. 100 des visiteurs sont venus dans le simple but de visiter des parents.

Les loisirs offerts par l'île aux touristes consistent essentiellement en camping, visites des curiosités de l'île en voiture et peut-être quelques excursions à pied. La plupart des touristes apportent leur tente ou leur roulotte et séjournent dans les magnifiques parcs provinciaux, aux frais du contribuable canadien et de la province. Grâce au barème de droits non commercial, la quasi-totalité des loisirs est gratuite et libre. Il en résulte que la province en tire très peu de profits, si ce n'est la vente d'essence, les droits de stationnement, certaines denrées périssables et quelques achats en bordure des routes. Ces activités n'assurent à la province que le coût de l'aménagement du parc. Elles ne créent guère d'emplois et ne stimulent guère l'activité économique. Au fur et à mesure que leur nombre augmente, les familles présentent une menace virtuelle pour les ressources dont elles bénéficient.

Outre cette forme de tourisme, il faut mentionner l'organisation de quelques congrès à Saint-Jean, des activités de chasse et de pêche et des croisières en mer, ainsi que le service côtier. Il y a peu de voyages organisés et la publicité ne porte sur aucun itinéraire précis. Les possibilités de réalisation de revenus provenant de l'industrie touristique à Saint-Jean sont considérables mais encore inexploitées.

En déplaçant le centre d'intérêt axé sur le camping avec roulottes et dans les parcs publics aux activités qui utilisent les atouts touristiques uniques de la province, il peut être possible de réaliser de plus grands profits avec le tourisme et, en même temps, d'assurer un appui aux villages portuaires où d'autres activités viables sont possibles. Un certain nombre de projets peuvent faciliter un tel changement de politique et nous donnons ci-après des exemples d'entreprises qui, après un examen préliminaire, semblent justifier une analyse sérieuse.

Une possibilité immédiate est l'organisation et la vente de voyages à forfait. Le principe de base consiste à maximiser les profits économiques à la province provenant de la principale ressource touristique, l'environnement rural et les régions sauvages, tout en évitant les effets nuisibles de cette exploitation. La clientèle sera sélectionnée et le matériel de promotion sera destiné et distribué directement au client virtuel. En organisant les activités touristiques, on protégera les ressources touristiques. Le voyage organisé comporte un maximum de dépenses effectuées par le touriste en cela même qu'il assumera ses frais de transport (plutôt que d'utiliser sa voiture personnelle), de repas, de logement et de distractions.

La ressource de base est disponible; ce qu'il faut réaliser, ce sont le développement et l'organisation d'installations. Des habitations transformables en maisons pour touristes sont disponibles dans toutes les régions rurales et pourraient être transformées à un coût relativement bas, un tel projet ne nécessitant que l'élaboration de critères de permis et peut-être l'octroi de quelques prêts. Il serait nécessaire de prévoir la création d'une chaîne fiable de maisons de ce genre. La plupart des repas serait fournie dans ces maisons, ce qui résoudrait un grand problème en matière de tourisme. La cuisine familiale de la région présente un grand intérêt et une qualité excellente tandis que la cuisine de restaurant dans les régions rurales est actuellement peu sûre. Les résidents des villages portuaires se chargeraient de l'organisation de loisirs pour les participants de voyages organisés: pêche dans les baies, nolisement de petits bateaux, pique-niques sur la plage, etc.... et fourniture d'objets artisanaux de qualité destinés à la vente.

Une deuxième possibilité serait l'organisation de vacances dans les villages portuaires. De nombreux Terre-neuviens qui travaillent et vivent en dehors de la province reviennent dans leur coin de pays pour y passer leurs vacances. Après avoir vécu en ville pendant 49 semaines, ils apprécient la possibilité de revenir chez eux et de profiter du calme qui leur est offert. Ce mode de vie pourrait également attirer d'autres résidents urbains qui ne sont pas des Terre-neuviens et l'on pourrait organiser des programmes de loisirs à l'intention de ces personnes.

Terre-Neuve possède cinq grands aéroports dont quatre sont situés sur la Transcanadienne et reliés au réseau provincial. La plupart des villages se trouvent à moins de trois heures de route d'un aéroport. On suppose que la plupart des touristes arriveraient par avion et, en cas de nécessité, on pourrait prévoir une navette par autobus ou par voiture.

De nombreuses maisons des villages portuaires disposent d'une ou de deux chambres d'ami où l'on pourrait recevoir les hôtes. Ces villages disposent de bateaux amarrés et inutilisés, d'autobus scolaires dont on ne se sert pas durant l'été et d'autres moyens de transport facilement disponibles. De nombreux villages disposent également de bons cuisiniers qui sont en mesure de préparer des repas à l'intention des touristes qui recherchent une cuisine familiale simple et de bonne qualité. Beaucoup de villages sont affiliés à une association de développement régional qui, grâce à ses propres efforts et en collaboration avec l'association provinciale, pourra facilement organiser ces vacances.

Le programme doit prévoir une normalisation des services, du barème des droits, etc...., moyennant une certaine souplesse en fonction des goûts et des désirs de chacun. Il sera également nécessaire d'assurer la formation de base d'animateurs afin de garantir la qualité des services et d'encourager les villages à organiser des festivités particulières, à faire connaître des talents nouveaux, etc.... Faire face aux exigences en matière de formation, d'aménagement de maisons, et de mise en valeur du potentiel des associations de développement entraînera la réalisation de revenus directs et pourra donner lieu à une évolution sociale considérable au sein des communautés d'accueil.

On peut également envisager de promouvoir le développement d'un centre de loisirs. La région de *Marble Mountain* possède le potentiel nécessaire à la création d'un grand centre de loisirs offrant aux touristes et aux résidents locaux des installations polyvalentes pour des loisirs actifs et passifs. La région est bien située quant au flux de touristes à travers la province puisqu'elle se trouve à environ une demi-journée en auto depuis le port d'entrée de Port-aux-Basques. Le parc national de Gros Morne est également à une distance assez proche.

Le projet de développement serait axé sur la principale zone de ski pour l'hiver, tandis qu'en été, la région attirerait les touristes de la province, d'autres parties du Canada et des États-Unis. Bien que l'hiver et l'été seront les saisons normales de pointe, la plupart des installations de logement et de loisirs seront ouvertes en automne et au printemps, c'est-à-dire durant les saisons de chasse et de pêche. Le site offre, outre les conditions climatiques les plus favorables, quelques pistes de ski qui se classent parmi les plus belles de la région nord-est de l'Amérique du Nord. Cette combinaison d'atouts pourrait permettre à la région de devenir l'un des plus grands centres internationaux de villégiature et de ski.

PERSPECTIVES RÉGIONALES

Les annales de Terre-Neuve ne relatent que fort peu de faits sur l'administration locale, mais la très riche histoire des habitants de la province donne l'image d'une communauté solidement charpentée. La technologie et les forces du marché, en constante évolution depuis la guerre, ont fourni aux individus des possibilités en dehors de la structure communautaire et ont eu tendance, de ce fait, à miner cette structure et à affaiblir la confiance et les capacités indispensables aux entreprises locales.

Les très larges possibilités en matière de transport, de communications et de services que nous avons décrits précédemment peuvent servir de cadre pour une initiative communautaire plus forte. Il serait toutefois nécessaire d'avoir recours à des interventions directes pour aider des groupes de communautés à reconnaître des possibilités particulières à mesure que progresse le développement sectoriel, et pour se prévaloir de ces possibilités.

Les perspectives de développement immédiates à la portée des groupes de communautés décidés à agir peuvent fournir un pôle autour duquel le processus de développement est susceptible de s'organiser. Les méthodes, mécanismes et cheminements du développement ressortiront clairement de l'évaluation des possibilités et des ressources existant dans le secteur privé et dans la communauté elle-même. Par conséquent, le bref exposé des possibilités qui suit n'est fourni qu'à titre d'exemple.

En vue de faciliter la description, la province a été subdivisée en quatre régions: les régions de l'est, du centre, de la côte ouest et du Labrador. Ces régions correspondent à des entités beaucoup trop vastes pour ce qui est du développement, mais l'assistance fournie au processus de développement a fait surgir un certain nombre de régions de développement plus petites, caractérisées par des liens socio-économiques communs.

Région de l'Est

Cette région comprend les presqu'îles d'Avalon, de Burin et de Bonavista, de même que la région de la baie d'Espoir. La ligne de démarcation à l'intérieur de la terre suivrait approximativement les cours supérieurs des rivières Conne et Terra Nova, pour aboutir approximativement au Clode Sound. La région ainsi délimitée abrite quelque 294,000 personnes, soit environ 60 p. 100 de la population de Terre-Neuve. Les trois péninsules constituent, quant à elles, des sous-régions de développement aisément définissables, présentant un certain nombre de caractéristiques communes.

La région bénéficie de l'existence de cinq ports libres de glaces, qui constituent l'infrastructure des chantiers maritimes et des ports de haute mer qui y ont été créés. C'est également à partir de ces cinq ports que pourra se développer, à l'avenir, la pêche hauturière. Une des caractéristiques de cette région est l'existence d'une économie de type rural

implantée dans des secteurs adjacents aux zones urbaines, en particulier dans la région de la baie de la Conception, de la presqu'île de Burin et de Musgravetown.

Toutes les grandes routes, voies ferrées, lignes aériennes et maritimes convergent à Saint-Jean. Cette ville constitue le centre nerveux du transport de la province et elle continuera à dominer les quatre régions dans un avenir prévisible. La seule université de la province est située à Saint-Jean et la région possède également des écoles professionnelles et techniques, un collège technique de l'industrie de la pêche et des stations de recherches marines et agricoles. Il va sans dire que toutes ces institutions confèrent à la région de l'Est une maîtrise absolue dans le domaine de l'instruction.

Cette région présente de multiples possibilités en matière de développement industriel, de pêche en haute mer par des méthodes modernes, et d'extension des secteurs de la fabrication et de la finition. Il serait possible de baser une démarche de développement efficace dans la région de Saint-Jean sur la mise en place d'un centre urbain de services publics, de dimensions réduites mais dynamiques, en utilisant de façon originale les ressources qu'offrent le port, le milieu de travail et l'agencement de la ville, en vue d'en accroître le charme et d'y rendre la vie plus agréable. En outre, des initiatives d'action économique répondant aux innombrables demandes de construction immobilière pourraient représenter un autre élément dynamique très important, comme nous l'avons souligné précédemment.

D'autres avantages très importants pourraient être suscités par un meilleur accès aux fournitures et aux marchés nationaux et internationaux. Le port de toute marée de Come-by-Chance pourrait représenter un relais important sur les grandes routes maritimes du monde. Le secteur des raffineries de pétrole a déjà commencé à se développer et, comme l'indique le rapport régional, ce secteur est susceptible de connaître une expansion appréciable, à condition d'équilibrer avec soin les différents intérêts. L'inauguration d'un service de conteneurs côtiers, imbriquée dans le réseau des transports d'entrée, pourrait multiplier considérablement les possibilités de développement, à condition de mettre en place, à peu de frais, un réseau d'accès rapide et sûr. En combinant ces activités avec certaines initiatives communautaires centrées sur les régions côtières, le tout relié par les moyens techniques modernes aux réseaux de transports, de communications et de services, il devrait s'avérer possible de susciter dans des délais relativement courts une société dynamique mais décentralisée, qui soit en mesure de régir pour une bonne part sa propre destinée sociale et économique et le milieu dans lequel elle évolue.

Région du Centre

La région centrale de la province comprend les bassins de deux cours d'eau importants: le Garder et la rivière Exploits, ainsi que leurs principaux affluents. Elle englobe également toutes les terres entre Partridge

Point et la presqu'île de Baie Verte, dans le nord, jusqu'à Cap Freels, dans le sud. Cette région comprend également les îles et les archipels au large des côtes, parmi lesquels on trouve l'île Horse, l'île Bay of Exploits, les îles New World, les îles Change, l'île Fogo et l'archipel Wadham.

La population de cette région s'élève à quelque 90,780 personnes. Environ 22,000 personnes vivent dans les grands centres que sont Windsor, Grand Falls et Gander, le reste se répartissant entre les petites agglomérations que l'on trouve sur les principales îles et le long de la côte. Vu la dispersion de la population qui caractérise cette région, il ne sera pas facile d'y établir des sous-groupes, à des fins de développement. On est toutefois frappé par le fait qu'un grand nombre de personnes résident dans les communautés insulaires de l'île New World, de Twillingate, des îles Change, des îles Fogo et Green Bay. De nombreuses communautés des districts de Bonavista-Nord, de Fogo et de Lewisporte ont ressenti pleinement l'impact de la réinstallation. Quant à l'île principale, elle a fourni des terres agricoles dans ses baies protégées, en particulier le long de la côte de Lewisporte.

Le développement de l'industrie forestière et la construction du *Trans-Island Railway*, ont contribué à accélérer la croissance des agglomérations urbaines de l'intérieur que sont Grand Falls, Windsor et Badger. Gander est le centre qui connaît la croissance la plus rapide de la région. Érigée en municipalité en 1959, cette ville avait déjà entamé sa croissance au cours de la Seconde Guerre mondiale, à cause de sa situation stratégique sur les couloirs aériens menant vers l'Europe.

La région centrale abrite de riches forêts de bois commercial, qui alimentent les nombreuses scieries de la région et les fabriques de pâtes et papiers de Grand Falls et Corner Brook. Le développement de la capacité de traiter ce bois de façon plus diversifiée, joint à certaines des possibilités offertes par le secteur minier, est pour le moins de nature à faire monter sensiblement les salaires. Lewisporte est le principal point d'expédition des marchandises de la région, il est le port d'approvisionnement pour l'ensemble de l'île, la côte Nord et la Labrador, tout en étant le port d'entrée de marchandises d'importance moindre pour la région. Grand Falls a une situation beaucoup plus centrale et remplit la fonction de point d'entrée pour toute la région centrale et les régions autour de Baie d'Espoir.

Le *Trans-Island Railway* est une des principales routes d'approvisionnement de la région et fournit également un moyen de communication pratique vers Saint-Jean et les ports de la côte ouest. La région est également traversée par la Transcanadienne, sur laquelle est branché un réseau important de routes aboutissant à la plupart des communautés de la côte.

Les services sociaux de la région sont passablement bien organisés et disséminés. On y trouve un certain nombre de bonnes écoles, mais certains des immeubles qui les abritent sont délabrés. Le niveau de chômage y est relativement élevé, l'emploi étant lié aux variations saisonnières

de la pêche côtière et de l'industrie forestière. La région connaît parallèlement une pénurie de logements, et les nombreuses personnes qui désirent s'installer dans les centres urbains sont incapables d'y trouver un logement adéquat. L'infrastructure est inexistante dans un certain nombre des communautés en expansion, ce qui se répercute également sur l'adaptation sociale de la population.

Si la demande de logements s'avère suffisante pour alimenter une croissance substantielle du secteur de la construction, la région disposerait d'emblée d'une excellente occasion de susciter de meilleurs revenus et un plus haut niveau d'emploi. Il existe également des possibilités d'expansion des activités à Gander, si le rythme de développement de l'aéroport international de cette localité peut être maintenu. Ceci fournirait aux produits de grande valeur qui pourraient être fabriqués dans la région un accès rapide aux marchés mondiaux.

Côte ouest

Cette région englobe la côte ouest de Terre-Neuve, de Ramea à St. Anthony, et inclut la totalité de la partie nord de la péninsule. Elle comprend les deux grandes vallées des rivières Humber et Croydon. Cette région abrite 85,335 personnes, dont plus de la moitié habitent dans les centres de Corner Brook, Deer Lake, Stephenville et Port-aux-Basques. Ces centres constituent sans aucun doute le noyau des zones de développement de la région. La population de Burgeola Poile est disséminée mais les habitants se rattachent traditionnellement à Port-aux-Basques. L'influence des Acadiens est particulièrement sensible dans la région de Port-au-Port.

En ce qui concerne la côte sud et les communautés de la péninsule nord, les possibilités de modernisation des transports et des communications amélioreront considérablement l'accès aux communautés de la région, ce qui permettra la réalisation d'un développement important et l'expansion d'une pêche diversifiée.

En ce qui concerne la région de Deer Lake - Corner Brook - Stephenville, la satisfaction des besoins en habitations et en terrains desservis peut entraîner un accroissement des activités et contribuer à résoudre des problèmes d'installation. L'aide à l'exploitation forestière fera naître des possibilités considérables si l'on peut mettre sur pied des entreprises visant au développement maximal d'industries de grande valeur qui dépendent des forêts. Dans la région de Gros Morne, l'aide aux initiatives privées peut entraîner des avantages locaux résultant de l'aménagement du Parc Gros Morne.

Région du Labrador

Cette région comprend la terre ferme de la province ou le territoire du Labrador. Elle groupe une population de près de 28,200 habitants dans trois grandes zones, à savoir la zone rurale côtière, la zone industrielle

intérieure et le lac Melville. Le Labrador a une frontière commune avec le Québec et une partie de ses communications le rattachent à cette province. Les Labradoriens sont rattachés à l'île de Terre-Neuve et la proximité de la province de Québec est plus souvent considérée comme une menace que comme un champ de possibilités. A Churchill Falls, par exemple, à l'exception de l'apport d'une partie de la main-d'oeuvre de la construction, l'activité engendrée par le projet n'apporte tout au plus que des avantages secondaires à Terre-Neuve.

La côte est du Labrador constitue la zone côtière rurale. L'activité commune à la majeure partie de la zone est la pêche côtière pratiquée généralement avec des embarcations traditionnelles pourvues de nasses et servant à la pêche de poissons salés. Les forêts constituent une ressource importante de Sandridge Bay et du lac Melville. Les ressources forestières sont encore presque inexploitées mais on prévoit d'y puiser pour l'usine de carton doublure de Stephenville et peut-être celle de Come-by-Chance. La côte du Labrador est extrêmement isolée, elle ne possède presque pas de routes, pas d'antenne de télévision, pas de service de bateau fonctionnant toute l'année et pas de service aérien régulier. Sur le plan ethnique, cette zone est la plus diversifiée de la province, comportant des populations relativement importantes d'Esquimaux, d'Indiens et de colons blancs.

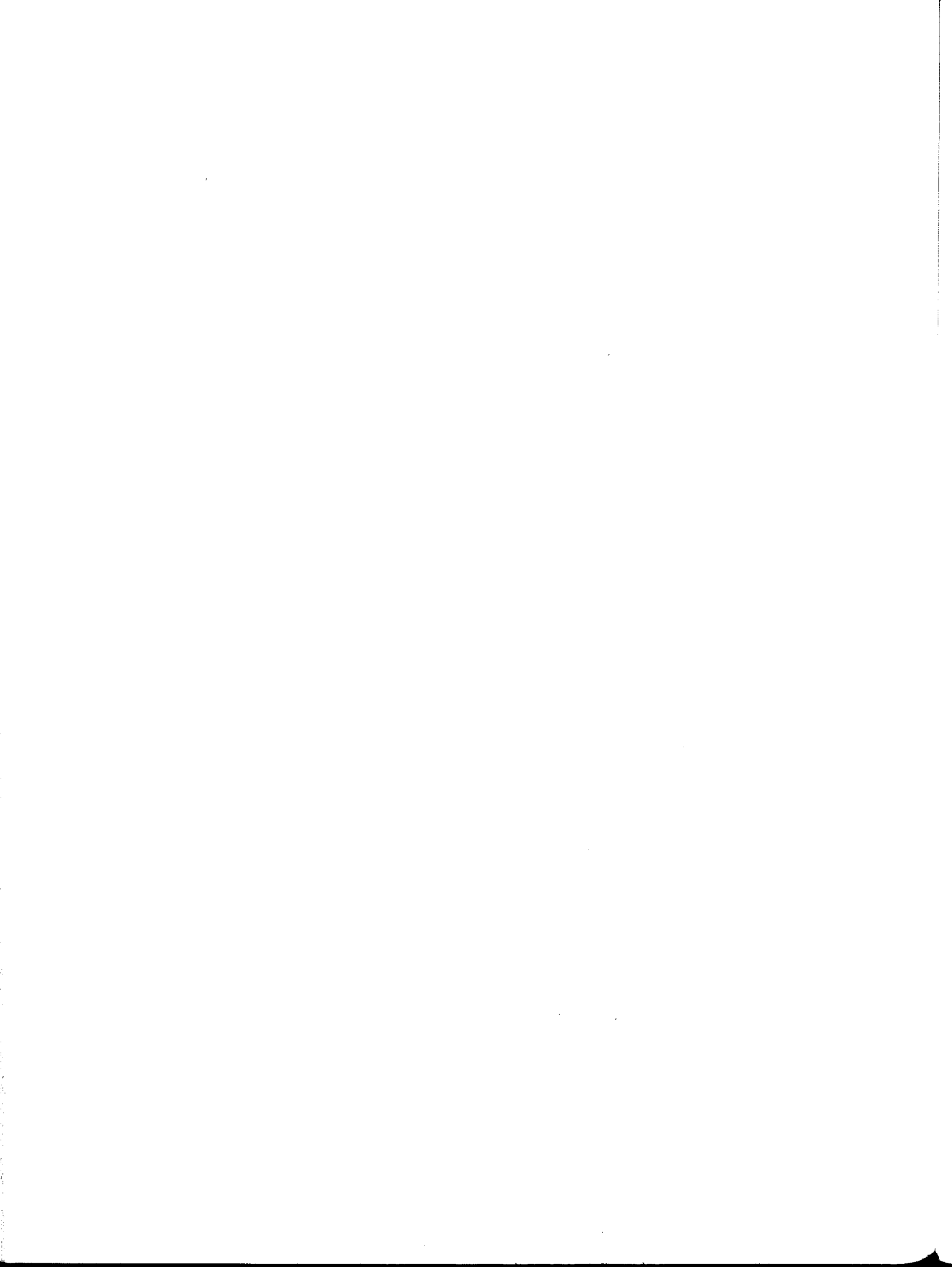
La zone industrielle intérieure est constituée essentiellement des villes jumelles de Labrador City et de Wabush auxquelles on peut ajouter Twin Falls et Churchill Falls. Ces villes sont pour la plupart nouvelles et modernes, mais souffrent d'isolement, phénomène commun à toutes les villes-frontières. Outre le fait d'être situées sur le même territoire, elles ont peu de liaisons avec la zone côtière.

Le centre d'intérêt de la région du lac Melville est axé sur les villes jumelles de Goose Bay et Happy Valley qui se sont développées autour de l'aéroport militaire et qui diversifient actuellement leurs activités dans l'exploitation des forêts. On dresse des plans en fonction d'un arrêt éventuel des opérations militaires américaines qui aurait lieu dans trois ans.

Le Labrador est une vaste plate-forme d'une beauté sauvage, dont l'équilibre écologique est extrêmement fragile et où la nature domine. Le principal obstacle est le climat; les hivers sont longs et hostiles et les étés agréables mais courts. Les ports sont bloqués par les glaces pendant cinq mois ou plus chaque année. La plupart des entreprises sont locales, petites et vulnérables; le feu ou tout autre sinistre peut constituer une calamité pour une communauté. De plus, il existe des ressources considérables et l'on suppose l'existence d'une grande richesse minière dont on n'a pas encore dressé la carte, et qui est encore inexploérée.

Il faudrait donc vraisemblablement axer le développement de cette région sur des mesures visant à poursuivre l'exploration des richesses naturelles, mais en se préoccupant de mettre sur pied des systèmes par lesquels les ressources pourraient soutenir et aider l'économie de base

de la province. Les subventions au financement, les faibles redevances, l'industrie de capital et la vente de matières premières n'entraînent que des profits minimaux pour aider à l'édification d'une économie provinciale viable. Il serait possible d'envisager des mesures visant à accroître les bénéfices pour la province et le Canada dans son ensemble, sans pour autant favoriser une trop grande expansion démographique et, par l'élaboration de normes rigides, sans nuire à l'environnement.



EXTRAITS DU RAPPORT MINISTÉRIEL¹

La situation et les perspectives économiques décrites dans le présent rapport et dans d'autres rapports semblables sur d'autres provinces ou régions du Canada, ont été présentées dans le cadre d'une étude sur les politiques et les programmes entrepris par le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de l'année dernière. L'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, a fait allusion à cette étude et aux ébauches de politiques qui en découlent, dans sa déclaration préliminaire aux membres du Comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes, le 10 avril. Voici quelques extraits de cette déclaration.

.... Lors de sa création en 1969, le ministère de l'Expansion économique régionale s'est vu confier le mandat général de coordonner un certain nombre de programmes qui existaient déjà et de mettre au point une stratégie beaucoup plus intégrée visant à réduire les disparités économiques régionales. Le ministère a été structuré rapidement et il a donné un nouvel élan aux programmes dont il a hérité, relatifs au développement rural. Vous savez également que le ministère a élaboré de nouveaux programmes mettant davantage l'accent sur l'appui du gouvernement fédéral aux investissements publics dans le domaine de l'infrastructure, comme moyen de favoriser le développement de certains centres urbains. L'accent a été également mis sur les stimulants monétaires visant à encourager le secteur privé à investir dans des usines et de l'équipement qui permettront la création d'emplois. Le ministère a de plus redonné de la force à son premier élan en recourant à d'autres initiatives, notamment celles qui ont entraîné la création de différents types de sociétés de développement dans la région de l'Atlantique et l'octroi d'assistance financière aux centres de

¹ Texte du rapport présenté par l'honorable Don Jamieson, ministre de l'Expansion économique régionale, au Comité permanent de l'Expansion économique régionale de la Chambre des communes.

services agricoles des Prairies. Le ministère a reçu du Parlement l'autorisation d'accroître ses dépenses qui, de \$240 millions au cours de sa première année d'existence sont passées à plus de \$500 millions en 1972. Enfin, je crois que les membres du Comité savent que le travail du ministère s'est inscrit en grande partie dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales, expérience unique et exigeante qui fait appel à la coopération entre les deux paliers supérieurs de l'administration canadienne....

Comme le ministère faisait oeuvre de pionnier dans un domaine complexe et en grande partie inexploré, il fut convenu dès le départ, compte tenu de l'objectif fondamental à long terme et de la nécessité d'une certaine expérimentation qu'il faudrait apporter, à la lumière de l'expérience acquise, des modifications et même des changements fondamentaux dans les politiques et les programmes du ministère. Cette ligne de conduite a été exprimée lors de déclarations publiques, et se retrouve dans certaines dispositions des lois régissant le ministère. La Loi sur les subventions au développement régional impose par exemple des délais précis aux sociétés-requérantes pour mettre leurs établissements en exploitation commerciale et demeurer ainsi admissibles au versement des subventions offertes.

Compte tenu de cette situation, le ministère a décidé l'an dernier d'entreprendre une révision complète de ses politiques et programmes. L'on a fait part de cette décision aux autorités provinciales et promis de les consulter au sujet des résultats de la révision dès qu'il sera possible de le faire en 1973. Tant que les consultations avec les provinces ne seront pas terminées, je tiens à signaler qu'aucune conclusion définitive ne sera tirée de nos constatations. De plus, aucune décision ne sera prise concernant des changements fondamentaux aux programmes existants et aucune nouvelle initiative ne sera entreprise.

Selon moi, la révision a été exécutée de façon vraiment détaillée et complète. Cette révision a exigé la réalisation d'un grand nombre d'études préparées par des employés de divers services du ministère et d'autres ministères fédéraux et par des experts-conseils de l'extérieur. Le ministère a demandé et obtenu des gouvernements provinciaux une foule de renseignements. Par ailleurs, de nombreuses discussions ont eu lieu entre divers ministères à Ottawa, surtout dans les dernières étapes de la révision.

Bien que l'on se soit arrêté longuement sur les programmes existants, notamment le programme de subventions au développement régional, cette révision était essentiellement axée sur l'avenir. Elle a porté en grande partie sur l'analyse des situations et

des possibilités de développement économique régional. Il s'agit là d'un genre d'analyse qui, à notre avis, peut vraiment faciliter les prises de décision de nature à accroître l'efficacité des programmes fédéraux-provinciaux visant à réduire les inégalités régionales et ainsi favoriser une croissance économique plus équilibrée d'un bout à l'autre du pays....

Au cours de mon travail avec les hauts fonctionnaires de mon ministère et des discussions avec mes collègues, je n'ai cessé d'être impressionné par la gamme des possibilités de développement économique qu'offrent la plupart des régions du pays. J'ai également été impressionné de constater le grand nombre de politiques et programmes gouvernementaux qui s'inscrivent ou pourraient s'inscrire dans un effort concerté pour réaliser certaines de ces possibilités. C'est ce qui m'a amené à parler publiquement, au cours des dernières semaines, des possibilités propres à une "approche multi-dimensionnelle", c'est-à-dire une approche s'appuyant sur le repérage et l'exploitation de grandes possibilités de développement par le biais d'une utilisation rationnelle des politiques et programmes de l'administration publique, tant fédérale que provinciale, et ce, de concert avec les éléments appropriés du secteur privé, le cas échéant. J'ai l'intention de fouiller ce concept à fond avec les gouvernements provinciaux et je suis disposé à l'envisager sous l'angle d'une assise fondamentale aux nouvelles initiatives fédérales-provinciales dans le domaine du développement régional.

L'application de ce concept nécessiterait une analyse constante de la situation économique et des possibilités de développement tant des provinces que des régions. Dans le cadre de la révision de nos politiques, comme je l'ai mentionné précédemment, nous avons effectué des analyses de ce genre. Nous avons préparé des documents traitant des résultats de nos travaux pour la région de l'Atlantique et chacune de ses quatre provinces, le Québec, l'Ontario, la région de l'Ouest et chacune de ses quatre provinces et une région appelée les Terres du Nord-Ouest, qui fut arbitrairement délimitée aux fins d'analyse....

Même si les analyses s'appuient sur de nombreux travaux effectués par le personnel, elles ne constituent pas des engagements fédéraux ou des propositions fédérales touchant des stratégies provinciales ou régionales de développement. Elles se veulent plutôt une illustration des avantages éventuels inhérents à une approche fondée sur le repérage et l'exploitation coordonnée de grandes possibilités de développement....

Qu'il soit cependant bien entendu que le fait d'envisager des changements et de nouvelles initiatives n'influera aucunement sur la détermination avec laquelle le gouvernement entend

continuer à déployer des efforts pour réduire les inégalités économiques régionales au Canada. Nous n'avons pas l'intention de déroger à l'objectif fondamental que nous nous sommes fixé et dont le bien-fondé a d'ailleurs été confirmé par les résultats de la révision de nos politiques. Nous cherchons présentement, et c'est là une démarche à laquelle nous continuerons de nous employer à l'avenir, des moyens d'améliorer les méthodes utilisées pour susciter des possibilités d'emploi plus nombreuses, plus satisfaisantes et plus productrices dans les régions à faible croissance....

Les conclusions de notre révision indiquent que ces programmes donnent de bons résultats et ce à un coût raisonnable. Évidemment, comme toujours, il y a place à amélioration. Les engagements pris dans le cadre de tous ces programmes seront, bien entendu, honorés et les programmes eux-mêmes continueront d'être mis en oeuvre tant qu'il ne sera pas clairement établi, à la suite des consultations fédérales-provinciales, que les fonds engagés peuvent être réaffectés de manière à donner plus de poids à l'effort d'ensemble.

Les programmes actuels sont axés sur certains aspects du développement économique tout aussi importants les uns que les autres, et ils prévoient une aide financière liée à ces mêmes aspects. Les plus remarquables sont sans aucun doute le programme de subventions conçu pour inciter le secteur privé à investir dans les établissements de fabrication et de transformation et le programme des zones spéciales mis au point pour encourager le secteur public à investir dans des centres de croissance et de services choisis. Je suis convaincu que l'appui du gouvernement fédéral aux investissements de capitaux dans les zones défavorisées continuera d'être un élément important de la politique de développement régional. En revanche, on pourrait peut-être accroître la portée de cet appui en l'assouplissant davantage de façon à englober les possibilités de développement qui ne s'inscrivent pas de façon nette dans les catégories d'investissements se rapportant aux industries de fabrication secondaire et aux éléments d'infrastructure des zones spéciales. Par conséquent, j'étudierai, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, comment exploiter de façon plus souple les ressources financières et humaines de mon ministère afin de mieux répondre aux conjonctures et aux possibilités économiques qui varient d'une région à l'autre ou d'une province à l'autre....

Je suis porté à conclure que la meilleure façon de développer les régions à faible croissance est de coordonner l'application des politiques et des programmes qui se rapportent à des possibilités bien précises. Je pense ici à un mécanisme permanent qui permettrait aux gouvernements fédéral et provinciaux de préciser les principales possibilités de développement

et de travailler conjointement à leur réalisation au moyen des instruments pertinents qui existent aux deux paliers de gouvernement. Les programmes du MEER, empreints d'une souplesse accrue, seraient au nombre de ces instruments.

Voici un exemple qui illustre l'approche envisagée. Dans certaines parties des régions à faible croissance, l'accroissement de l'emploi et de la production repose sur l'exploitation des forêts. A l'heure actuelle, mon ministère contribue à la mise en valeur de ces ressources en participant à des études sur l'état des ressources et les possibilités du marché et en accordant des subventions aux entreprises privées intéressées à investir dans des installations de transformation ou de fabrication qui feront usage du bois.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, une foule de facteurs peuvent entrer en ligne de compte, entre autres, un meilleur accès aux marchés, domaine qui intéresse la politique en matière de commerce et de transport, et l'influence des lois et des pratiques relatives au régime foncier. Des efforts particuliers devront peut-être être déployés tant de la part du secteur public que du secteur privé pour assurer la protection de l'environnement. Les services d'entreposage et de livraison existants peuvent également représenter un obstacle. Le développement communautaire pourra exiger un appui à la fois aux chapitres de la planification et de l'environnement pour répondre aux besoins de l'industrie et assurer un mode de vie convenable aux travailleurs, dans les exploitations forestières et les usines. Il sera peut-être souhaitable ou nécessaire de mettre sur pied des programmes de mobilité et de formation de la main-d'oeuvre. Il ne s'agit là que de quelques-uns des facteurs pouvant permettre une action concertée de la part d'un certain nombre d'organismes privés et publics, tant fédéraux que provinciaux et municipaux.

Cet exemple peut servir à illustrer pourquoi je propose une approche "multi-dimensionnelle". Je crois qu'avec le temps une approche de ce genre pourrait contribuer à raffermir l'attaque fédérale-provinciale contre les inégalités régionales en mettant l'accent sur les possibilités stratégiques de développement économique dans les régions à faible croissance du pays, compte tenu des objectifs nationaux. Comme je l'ai déjà mentionné, il semble y avoir de multiples possibilités d'accroître l'emploi et la production dans ces régions, tout en contribuant à la prospérité nationale dans son ensemble. Il me semble que si cette proposition est bien formulée, elle puisse obtenir un fort appui du secteur privé, lequel secteur s'est souvent plaint du manque de coordination des politiques gouvernementales en matière de développement économique.

On a étudié avec beaucoup de soin les mécanismes susceptibles de servir à l'application de ce concept, lequel exigerait une coordination interministérielle très poussée, tant au palier fédéral que provincial. Je crois que les mécanismes appropriés peuvent être mis au point et je suis également d'avis que si l'on parvient à en démontrer les avantages possibles pour la population canadienne, il sera possible d'en arriver à la coordination interministérielle et intergouvernementale souhaitée.

La prolifération des programmes publics au cours des vingt-cinq dernières années, a fait en sorte qu'une meilleure coordination gouvernementale s'impose dans l'immédiat. Je ne suis toutefois pas naïf: l'expérience démontre que la coordination pour le plaisir de la chose, dans l'abstrait, est difficile à réaliser. Je n'ai cependant nullement à l'esprit la coordination dans l'abstrait. Je parle plutôt d'une coordination en vue d'atteindre des objectifs restreints et soigneusement définis, liés aux principales possibilités de développement identifiées par les deux paliers de gouvernement. Il me semble que ce genre de coordination doit être considéré, non seulement comme possible, mais plutôt comme presque essentielle à notre pays.

Je me permets de mentionner en passant que, dans le cadre de la planification de la restructuration de mon ministère rendue nécessaire pour en arriver à la décentralisation accrue dont on a fait mention dans le discours du trône, nous nous efforçons d'incorporer des éléments qui nous permettront de jouer un rôle efficace dans l'élaboration de l'approche "multi-dimensionnelle" au développement régional du pays. La planification de la réorganisation progresse rapidement et j'espère être bientôt en mesure de faire part de nos intentions en termes plus précis.

Un dernier point avant de terminer. Aujourd'hui, je vous ai entretenus assez longuement d'une nouvelle approche en matière de développement régional. Cette approche, j'en suis convaincu, offre d'excellentes possibilités et je crois que si elle servait de base à de nouvelles initiatives, grâce à l'appui total des gouvernements provinciaux, elle pourrait avec le temps améliorer de façon considérable l'efficacité des efforts déployés à l'échelle du pays pour atténuer les disparités. Néanmoins, je me garde bien de susciter des espoirs qui manqueraient de réalisme. L'approche proposée pourrait être un moyen d'améliorer grandement la coopération fédérale-provinciale en matière de développement économique. Elle pourrait être un moyen d'atteindre plus rapidement les grands objectifs nationaux. Toutefois, je ne la présente pas comme panacée, car je ne crois pas aux solutions miracles.

